

# L'OUTRE-MER, À QUEL PRIX : UNE ÉQUATION INSULAIRE ?

Des prix vers le bas et des emplois vers le haut

CONTRIBUTION



JUIN 2025

CESER  
ÎLE DE LA RÉUNION



**CESER**  
ÎLE DE LA RÉUNION

# **Notre raison d'être**

"Organe de la démocratie représentative et pivot de la démocratie territoriale, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion est une Assemblée consultative pour ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique régionale."



"Avec une culture du débat constructif, nous, membres du CESER, engagé(e)s et exerçant au quotidien des responsabilités associatives et socioprofessionnelles, mettons en commun et unissons nos connaissances de terrain, pour porter des analyses et des propositions au service de la décision publique régionale."

# L'outre-mer, à quel prix : une équation insulaire ?

**Contribution adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**ONT PRIS PART AU VOTE :**

## Scrutin

M. Frédéric ARHAN- HOARAU

M. Jacky BALMINE

M. Yannick BEREZAIE

M. Eric BODO

M. Eric CHAVRIACOUTY

M. Janick CIDNEY

M. Joël DALLEAU

M. Alain DAMBREVILLE

Mme. Karine DEFROMONT

Mme Sylviane DIJOUX

M. Gilberto DUFESTIN

M. Olivier FONTAINE

M. Haroun GANY

M. Renaud GILLARD

M. Fabrice HANNI

Mme Daniela HOARAU

M. Eric JEUFFRAULT

Mme. Sarah LAMBERT

M. Jean-Marie LE BOURVELLEC

Mme. Céline LUCILLY

Mme. Laurence MACE

M. Joseph MAGDELEINE

sur l'ensemble du projet présenté par **les président des commissions "Economie, emploi et innovation" et "Finances et évaluation de l'action publique" du CESER, Mme Laurence MACE et M. Fabrice HANNI**



44  
votants



44



00



00

sont pour

sont contre

s'abstiennent

M. Didier MAZEAU

M. Harry-Claude MOREL

M. Jean-Michel MOUTAMA

Mme. Christine NICOL

M. Pierrick OLLIVIER

Mme. Ingrid OUSSOURD

Mme. Laurence PAYET

M. Dominique PETCHY

M. Jean-Marie POTIN

M. Emmanuel ROTHE

M. Daniel SAVIGNY

M. Patrick SERVEAUX

M. Willy SHOCK-TORAP

M. Joël SORRES

M. Saméry TECHER

M. Laurent TURPIN

M. Dominique VIENNE

M. Renaud VOKA

M. Jérôme VUILLEMIN

Mme. Nathalie WAN-HOO

Mme Nadia YAIAOUI

M. Gérard ZITTE

L'ensemble du projet a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du CESER de La Réunion du

**Jeudi 19 Juin 2025**

**“Le but,  
c'est le chemin.”**

Johann Wolfgang von Goethe  
romancier  
(1749-1832)

# Préambule – Construire une Réunion durable face à la vie chère

## « Les crises se succèdent, les vulnérabilités persistent. »

### Une Réunion sous tension : entre coûts de la vie et inégalités structurelles

En préambule, il convient de rappeler que le préfet Paul Cousseran, en 1971, dans *son essai de diagnostic sur la conjoncture réunionnaise*, relevait comme difficultés : « l'étroitesse du marché et la faible productivité des entreprises (...), le sur-paiement des cadres (...), l'équation bas salaires-prix élevés (...), une qualification de la main d'œuvre restant faible (...), une dépendance à l'importation (...), une tendance des prix à la hausse qui ruine l'équilibre de la société primaire (...) ou encore une absence d'harmonisation des politiques (...). » Ces difficultés persistent.

En 1997, le Conseil régional organise les Assises de l'égalité sociale, dans un contexte de revendications fortes pour une égalité réelle entre La Réunion et l'Hexagone, notamment en ce qui concerne le SMIC, les prestations sociales et les conditions de vie. C'est dans ce climat tendu que le Ministre de la Fonction publique, Jean-Jacques de Peretti, annonce la suppression progressive des "sur-rémunérations" des fonctionnaires d'Outre-mer — mesure perçue localement comme une attaque contre un des rares dispositifs compensatoires reconnus.

Cette déclaration déclenche une grève d'ampleur dans la fonction publique, mobilisant jusqu'à 20 000 manifestants pendant environ trois semaines. Ce mouvement, bien au-delà de la seule question salariale, traduisait un refus collectif d'être désignés comme "assistés", en lien avec des inégalités sociales qui touchaient l'île. Pour sortir du conflit, le gouvernement nomme Pierre Lagourgue en qualité de médiateur. Lors des échanges entre ce dernier et le collectif en grève, une proposition structurante voit le jour :

la création d'un **Observatoire des prix et des revenus (OPR)**, qui deviendra Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) en 2007. Cette instance devait permettre une évaluation objective des écarts de niveau de vie, en intégrant l'ensemble des revenus (publics et privés), et poser les bases d'un débat équitable. Les fonctionnaires grévistes acceptent alors le principe d'une évolution de leur rémunération, à condition que celle-ci ne se traduise pas par une perte de pouvoir d'achat, et que des mesures structurelles sur les prix bénéficient à l'ensemble de la population.

### 2009 : le choc fondateur et les promesses non tenues

Suite aux mouvements de Guyane, Guadeloupe et Martinique, en 2009, La Réunion connaît une importante vague de grèves générales, principalement motivées par la flambée des prix et le coût des carburants. Ces mobilisations rassemblent des milliers de manifestants dans les rues, exprimant leur ras-lebol face à un niveau de vie nettement plus élevé qu'en Hexagone. Les revendications portent notamment sur le prix des produits de première nécessité, du carburant et des biens importés. Ce mouvement social marque un tournant en révélant les inégalités structurelles entre l'île et l'Hexagone, tout en pointant du doigt l'influence prédominante des monopoles dans les circuits d'importation et de distribution.

En réponse, le gouvernement français lance les États généraux de l'Outre-mer, une démarche participative inédite visant à identifier les leviers pour réduire la vie chère et promouvoir un développement plus autonome et durable. À La Réunion, de nombreux acteurs de la société civile y participent. Si certaines propositions voient le jour, beaucoup resteront sans suite, nourrissant un sentiment de désillusion démocratique.

## 2012-2021 : tensions récurrentes, réponses incomplètes

Les années suivantes témoignent d'un renouvellement cyclique des tensions : en 2012 puis en 2018-2019, les mobilisations populaires reprennent. À La Réunion, le mouvement des Gilets Jaunes illustre à nouveau l'épuisement social. En 2020- 2021, la crise sanitaire liée à la COVID-19 exacerber les fragilités économiques et logistiques du territoire : précarisation de l'emploi, inflation, rupture d'approvisionnement, inégalités scolaires et sentiment d'abandon dans les quartiers populaires.

## 2023-2024 : un regain d'alerte politique

En 2023, des tensions urbaines se manifestent dans plusieurs quartiers de l'île, dans le prolongement des violences en Hexagone. En effet, la jeunesse réunionnaise et la population en général, expriment à nouveau leur désespoir, face à l'inflation, à l'absence de perspectives d'emploi stable, et au sentiment d'exclusion. Le débat public national se réouvre, et la vie chère devient à nouveau un enjeu politique majeur.

En 2024, la Délégation sénatoriale aux Outre-mer publie un rapport appelant à une refonte de la LODEOM. Le Ministre des Outre-mer, Manuel Valls, annonce un projet de loi "vie chère", intégrant des mesures de transparence sur les prix, d'encadrement des marges, et de renforcement du pouvoir d'achat. La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), dans une déclaration du 26 septembre 2024, alerte sur l'urgence d'appliquer pleinement la Charte sociale européenne dans les Outre-mer. Elle appelle l'État français à déposer une déclaration d'application effective, condition d'un égal accès aux droits économiques et sociaux fondamentaux.

## Sortir du cercle vicieux, entrer dans un cercle vertueux

Trop souvent, la réponse à la vie chère reste donc conjoncturelle, centrée sur des mesures de ratrappage. Le CESER propose ici une lecture structurante, en ouvrant une **trajectoire d'action** : sortir du cercle vicieux des réactions successives, pour entrer dans un **cercle vertueux** de transformations durables.

**Une trajectoire dans laquelle la péréquation pourrait être pensée non comme une compensation, mais comme un levier ; où la redistribution ne vise pas à corriger, mais à soutenir l'inclusivité ; où l'ambition devient la condition du lien social et de la justice économique.**

Nous sommes bien à un moment charnière, point d'inflexion du développement économique et social de notre territoire. Bientôt 80 ans après la départementalisation, 100 ans après les premiers symboles modernes de notre identité collective "*Florebo quocumque ferar*", La Réunion doit s'autoriser à penser son avenir avec confiance. C'est aussi à partir des travaux déjà portés — sur l'ancrage territorial de la commande publique, la différenciation dans le cadre du CIOM, la structuration du tissu associatif, l'émergence d'un observatoire de prospective — que cette dynamique s'inscrit. Car derrière le pouvoir d'achat, il y a nécessairement **un nouveau pacte territorial**.

**Le CESER propose une lecture destinée à éclairer les déséquilibres existants ainsi que les enjeux économiques et sociaux, identifie les leviers mobilisables, puis ouvre une trajectoire de transformation à moyen et long terme. Ce parcours vise à nourrir un pacte de confiance et de responsabilité entre les acteurs publics/privés du territoire.**





## Loi vie chère : une opportunité de transformation à saisir

En avril 2025, le Ministre des Outre-mer, Manuel Valls, a annoncé un projet de loi contre la vie chère, visant à répondre aux inégalités structurelles qui frappent les territoires ultramarins. Puis en juin 2025, il esquissait devant les élus ultramarins les grandes lignes du plan gouvernemental contre la vie chère, ayant pour objectif principal de « renforcer le pouvoir d'achat et compenser les effets de l'éloignement, renforcer la transparence et l'intégrité des activités économiques, ou encore soutenir le tissu économique local ultramarin ».<sup>1</sup> Cette initiative intervient dans la foulée du rapport de la délégation sénatoriale aux Outre-mer, qui a mis en lumière l'épuisement des dispositifs d'urgence successifs et la nécessité d'un changement de cap durable.

Dans ce contexte, le CESER de La Réunion propose que ce projet de loi ne se limite pas à des ajustements techniques, mais qu'il ouvre une trajectoire de transformation structurée, avec quatre piliers articulés :

- Une redistribution durable par l'accès à l'emploi et aux revenus d'activité ;
- Une péréquation équitable ;
- Une ambition économique partagée, tournée vers la relocalisation de valeur ;
- Une inclusion systémique, où chaque citoyen trouve sa place dans la société réunionnaise.

Ce rapport est ainsi une contribution active à la fabrique législative. Il apporte des clés pour transformer la loi en levier d'équité réelle et de cohésion territoriale.

<sup>1</sup> Le Quotidien, 05 juin 2025, Valls présente son plan contre la vie chère

# Éditorial du Président

## Poser l'équation, choisir la trajectoire

Il ne suffit plus de constater la vie chère. Le CESER considère qu'il est temps de construire collectivement les conditions d'une vie digne. Face à une équation insulaire faite de dépendance, de vulnérabilités héritées et de tensions sociales récurrentes, le véritable enjeu n'est pas seulement de **dénoncer les coûts**, mais de redéfinir ce que nous sommes **prêts à "payer"** pour une société plus juste, plus inclusive.

Depuis 1946, La Réunion est engagée dans une histoire de convergence avec la République, marquée par des avancées sociales incontestables, mais aussi par des retards persistants. **À l'approche des 80 ans de la départementalisation**, il ne s'agit plus seulement de célébrer une date : il faut apprendre de nos erreurs, regarder lucidement notre trajectoire actuelle et faire le choix d'un avenir assumé.

La vie chère ne peut plus être traitée comme **un simple déséquilibre économique**. Elle traduit **une équation bien plus complexe**, où se combinent histoire, géographie, choix publics et intérêts privés. Aussi ce rapport du CESER propose de **changer de prisme : sortir du cercle vicieux des colères successives et entrer dans un cercle vertueux, plus exigeant, mais porteur de sens**.

## Oui, à quel prix voulons-nous changer ?

Le prix d'une transformation n'est pas qu'un coût budgétaire ou fiscal : **c'est celui d'un engagement collectif**, d'une ambition partagée, d'un effort de long terme. Le CESER l'affirme : **le seul prix juste est celui qui ouvre la voie à une société plus inclusive, plus responsable et plus solidaire**.

En effet, le prix d'une transformation n'est pas qu'un coût budgétaire ou fiscal : **c'est celui d'un engagement collectif**, d'une ambition partagée, d'un effort de long terme. Le CESER l'affirme : **le seul prix juste est celui qui ouvre la voie à une société plus inclusive, plus responsable et plus solidaire**.

Ce **cercle vertueux** repose sur **quatre piliers structurants** :

- **La péréquation**, repensée comme levier de justice et non de dépendance ;
- **La redistribution**, au service du bien commun, et non des rentes ;
- **L'ambition**, pour oser un développement fondé sur nos forces locales ;
- **L'inclusion**, pour que chacun ait sa place dans l'avenir que nous dessinons.

**Le rapport 2022 de l'Agence française de développement** (AFD) rappelle que les Outre-mer doivent réinventer leurs moteurs de croissance. **La Réunion, forte de ses singularités insulaires**, à tous les atouts pour devenir un acteur de **l'économie française et océanique**. Encore faut-il tracer une trajectoire cohérente, fondée sur nos réalités et nos aspirations.

Ce rapport n'est **ni un réquisitoire, ni une plainte**. C'est **un point d'appui pour organiser une transformation durable**. Il donne à voir **le coût du renoncement**, mais surtout la **valeur du courage collectif**.

Le CESER invite à dépasser les postures de reproche pour entrer dans une dynamique de construction partagée.

C'est un appel à construire, ensemble, une nouvelle société réunionnaise, plus juste, plus résiliente, plus actrice d'elle-même.



**Dominique VIENNE**

Président du CESER  
de La Réunion

# SOMMAIRE



<b>Introduction</b>	11
<b>I/ Comprendre les mécanismes de la cherté et de la précarité des revenus</b>	18
<b>A. Les indicateurs clés</b>	18
<b>B. Les dispositifs législatifs</b>	21
1. La loi de modernisation de l'économie	21
2. La Loi LUREL	21
3. La loi EROM	21
<b>II/ Clarifier les termes, poser les enjeux, ouvrir les perspectives</b>	24
<b>A. Les concepts clés</b>	24
1. La cherté de la vie	24
2. Les inégalités de revenus	25
3. Le coût de l'insularité	26
<b>B. Les facteurs déterminants</b>	29
<b>III/ Construire des solutions systémiques : prix, revenus, production locale</b>	32
<b>A. Sur le court terme</b>	34
1. Redistribution	34
2. Régulation	39
3. Péréquation	42
<b>B. Sur le moyen et le long terme</b>	47
1. Consolider les services publics	47
2. Sécuriser et mobiliser les leviers économiques et sociaux	49
3. Conforter les dispositifs régionaux	53
<b>IV/ Vers une nouvelle trajectoire de croissance et un pacte territorial partagé</b>	57
<b>A. Consolider un pacte territorial</b>	57
<b>B. Se rattacher à une loi programme</b>	61
<b>V/ Conclusion : Nourrir une nouvelle trajectoire de croissance</b>	69
Synthèse	71
Bibliographie	76
Acronymes et sigles	78
Lexique citoyen – Pour mieux comprendre les enjeux	79
Table des figures	81
Courrier de consultation	82

# Introduction

**La formation des prix est souvent abordée sous l'angle de la recherche de responsabilités.** Le CESER propose une lecture systémique et invite à changer de perspective sur la cohésion sociale : des prix vers le bas et des emplois vers le haut.

Cette équation suppose, pour la résoudre, et c'est la conviction de notre conseil consultatif, trois temporalités : cohérence, co-construction et coordination. La résolution de cette équation permettra de poser l'équation d'un Outre-mer à son juste prix, c'est-à-dire valorisant ses potentiels et porte-avions de l'économie française et européenne.

Cette contribution ne se limite pas à constater la vie chère. Elle s'attache à reconstruire une dynamique durable du pouvoir d'achat, fondée sur la capacité des Réunionnaises et Réunionnais à vivre de leur travail, dans un territoire créateur de valeur, équitablement structuré.

Par courrier en date du 27 novembre 2024, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion a été sollicité par le préfet de La Réunion, Monsieur Patrice LATRON, sur les solutions de réduction du coût de la vie sur le territoire ainsi que sur les améliorations pouvant être apportées au dispositif Bouclier qualité prix (BQP).<sup>2</sup> C'est dans ce contexte que le CESER souhaite proposer une contribution basée sur les précédents travaux de l'institution. Il se fonde ainsi sur les auditions menées auprès d'experts locaux et nationaux pour apporter une vision éclairée, pédagogique et ouvrir la voie.

De plus, en août 2023, le CESER a déjà répondu à une saisine de la Présidente de région, Mme Huguette BELLO, pour émettre un avis sur le rapport d'enquête sur le coût de la vie dans les Outre-mer.<sup>3</sup> De même, le CESER, toujours sur saisine de la Présidente de région, a également produit un avis sur les 72 mesures présentées par le Comité interministériel dédié à l'Outre-mer (CIOM).<sup>4</sup> A l'aune de nos précédentes contributions, le CESER souligne que les mesures envisagées sont trop souvent **conjoncturelles**, et donc insuffisantes face aux enjeux **structurels** du coût de la vie et de la construction d'une nouvelle trajectoire.

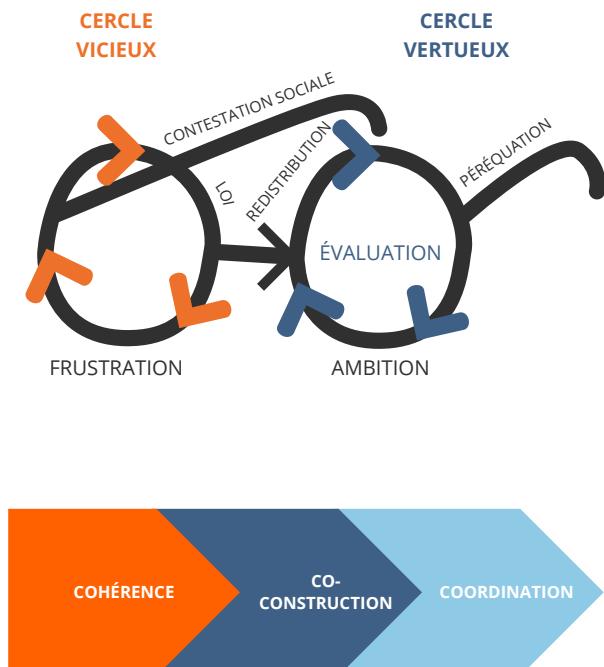


Figure 1 : Passage d'un cercle vicieux à un cercle vertueux, conception CESER Réunion, 2025

<sup>2</sup> Annexe 1 – Courrier de consultation

<sup>3</sup> CESER Réunion, Avis sur le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur le cout de la vie, Décembre 2023

<sup>4</sup> CESER Réunion, Avis sur les mesures du CIOM, Décembre 2023

Dans un contexte marqué par une actualité institutionnelle intense – entre l'adoption en mars 2025, par le Sénat, d'une loi renforçant la concurrence dans les Outre-mer, et les critiques récurrentes sur les inégalités de traitement entre territoires ultramarins, notamment concernant l'exonération de TVA sur les produits de première nécessité – il est impératif d'apporter une lecture fine et contextualisée des réalités spécifiques à La Réunion. Cette lecture doit permettre d'identifier des leviers adaptés, d'orienter les politiques publiques et de contribuer à une action cohérente pour enrayer durablement les effets de la vie chère sur le territoire.



### Fenêtre politique : une loi vie chère à l'horizon 2025

Le projet de loi sur la vie chère, annoncé par le Ministre des Outre-mer Manuel Valls pour l'été 2025, offre une opportunité unique de traduire les préconisations des CESER en mesures concrètes. Cette contribution propose ainsi des pistes législatives concrètes : continuité territoriale élargie, octroi de mer social, extension du BQP, péréquation élargie. Le CESER appelle les parlementaires à en faire une référence technique et politique.

La Réunion, au même titre que les autres territoires français d'Outre-mer, en raison de sa position géographique, présente des singularités qui impactent le quotidien de sa population. Parmi les principaux enjeux auxquels l'île est confrontée, il est possible de citer le coût de la vie qui est perçu comme plus élevé en comparaison avec les autres régions hexagonales. Il est commun de lire et d'entendre que l'éloignement engendre des surcoûts économiques ainsi qu'un recours important aux importations. Ces deux aspects favorisent une augmentation des prix des biens et services essentiels qui accroissent les inégalités économiques et sociales. En ce sens, l'Observatoire des inégalités, constate que « niveaux de vie et prix élevés font que les populations d'Outre-mer survivent en se serrant la ceinture, loin des normes de consommation du continent ».<sup>5</sup>

**Dès lors, il est crucial d'analyser les mécanismes qui aggravent ces surcoûts**, d'en mesurer les impacts sur les ménages et les entreprises, et d'évaluer les politiques économiques mises en œuvre pour en limiter les effets. Étudier le coût de la vie dans les territoires insulaires implique également de réfléchir **aux enjeux de justice sociale, de développement durable et d'équilibre territorial**, tant au niveau national qu'international. En effet, La Réunion se classe au 183<sup>e</sup> rang sur 234 dans l'index de compétitivité des régions européennes<sup>6</sup>. Ce positionnement éclaire de profonds écarts de développement que la politique de cohésion européenne vise précisément à réduire. **C'est dans cette dynamique de réduction des inégalités territoriales que s'inscrit le présent travail.**

Mener une analyse poussée sur les différences de pouvoir d'achat entre les territoires ultramarins et l'Hexagone peut toutefois s'avérer être un exercice compliqué. En effet, la difficulté d'avoir des informations sur la vie chère relève de plusieurs facteurs complexes, que l'on peut regrouper sous le manque d'indicateurs actualisés disponibles dans les Outre-mer et parfois peu comparables avec la situation de la France hexagonale. À titre d'exemple, les marges réalisées par les entreprises ne sont pas disponibles ou peu accessibles. Deuxièmement, le calcul des surcoûts spécifiques, augmentant les prix des produits dans les régions ultrapériphériques (RUP)<sup>7</sup> s'avère ardu.

<sup>5</sup> EU Regional competitiveness Index 2.0, 2022 edition

<sup>6</sup> EU Regional competitiveness Index 2.0, 2022 edition

<sup>7</sup> Article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, TFUE

En outre, en 2019, le CESER de La Réunion faisait un constat marquant dans son rapport *Notre manière réunionnaise d'agir*<sup>8</sup>: celui « d'augmenter les revenus ». Cette faiblesse des revenus explique « 75 % du niveau de vie plus faible à La Réunion » comparé à celui de l'Hexagone, **un ordre de grandeur confirmé par les auditions** (Cf. figure 2 : comprendre les enjeux du pouvoir d'achat). Le CESER rappelle ainsi ses recommandations de 2019, il faut **agir sur deux dimensions complémentaires : augmenter les revenus du travail et augmenter l'emploi**, en particulier à plein temps, pour lutter contre la pauvreté de manière durable. **En ce sens, il apparaît opportun que l'Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) s'empare rapidement de la question des revenus pour compléter la focale prix.**



Figure 2 : comprendre les enjeux du pouvoir d'achat ,adapté du rapport, *Notre manière Réunionnaise d'agir*, 2019

**Face à cette équation insulaire, complexe** – marquée par de fortes inégalités de revenus, un coût de la vie structurellement élevé et une compétitivité affaiblie – le CESER, s'appuyant sur ses travaux passés<sup>9</sup> et les enjeux contemporains, engage une réflexion pour dépasser les limites de la trajectoire actuelle de convergence et de transformation. **Il s'agit désormais d'imaginer une trajectoire durable**, à même d'inscrire La Réunion dans une dynamique de développement plus résiliente, **alignée sur les priorités de la "boussole de compétitivité"**<sup>10</sup> européenne. Cette feuille de route, portée par l'Union européenne, vise à renforcer la cohésion sociale et territoriale tout en assurant une croissance inclusive, durable et stratégique face aux défis mondiaux.

Le CESER s'est donc questionné sur :

## Quelle trajectoire durable pour le développement socio-économique ?

La présente contribution tentera d'apporter un éclairage synthétique et actualisé sur les mécanismes de la vie chère et de la précarité des revenus (I), clarifiera les termes, posera les enjeux, ouvrira les perspectives (II) pour identifier des solutions systémiques concernant les prix, revenus, production locale (III) et inscrire La Réunion dans une nouvelle trajectoire de croissance durable (IV).

<sup>8</sup> CESER Réunion, Rapport, *Notre manière réunionnaise d'agir* , 2019

<sup>9</sup> CESER, contribution – coût de la vie, 2023 ; CESER, *Notre manière réunionnaise d'Agir*, 2019 ; CESER Réunion, *Avis sur les mesures du CIOM*, Décembre 2023

<sup>10</sup> Site : Toute l'europe eu, boussole de compétitivité : <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/boussolepour-la-competitivite-l-ue-trace-sa-feuille-de-route-pour-rester-dans-la-course-mondiale/>

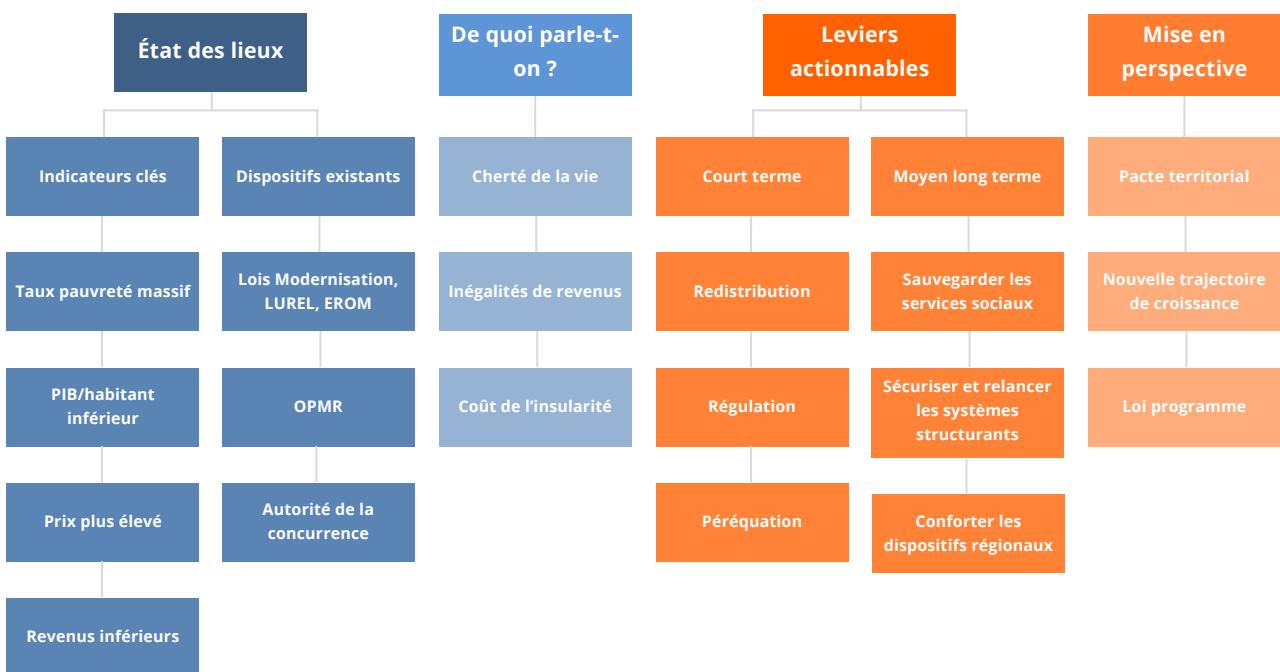
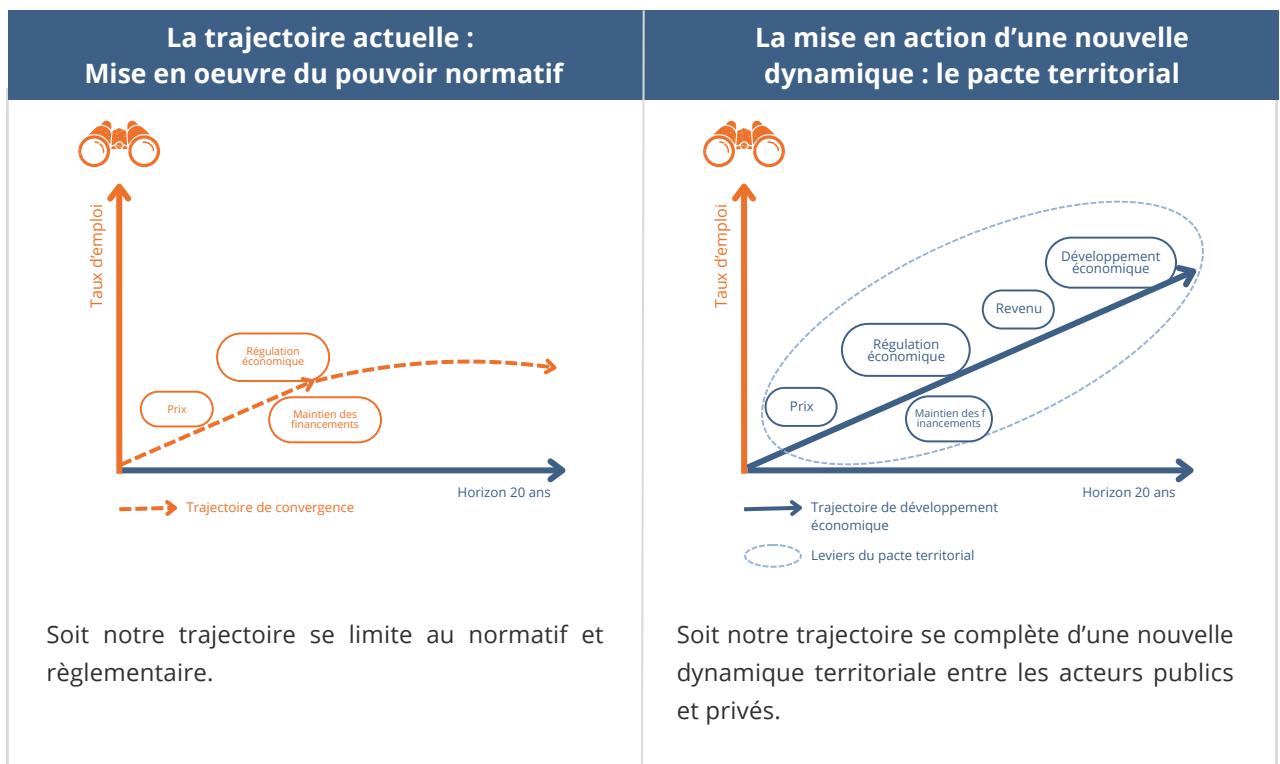


Figure 3 : la carte heuristique du coût de la vie, conception CESER Réunion, 2025

Il s'agit donc de proposer une nouvelle trajectoire économique pour La Réunion qui s'inscrit dans une loi-programme, visant à développer le taux d'emploi. Pour atteindre cette dernière et poursuivre la réduction des inégalités, le CESER propose d'agir collectivement sur les leviers suivants :

- Les prix ;
- La régulation économique ;
- Les revenus ;
- Le développement économique.



## Une nouvelle trajectoire de croissance pour un pacte territorial

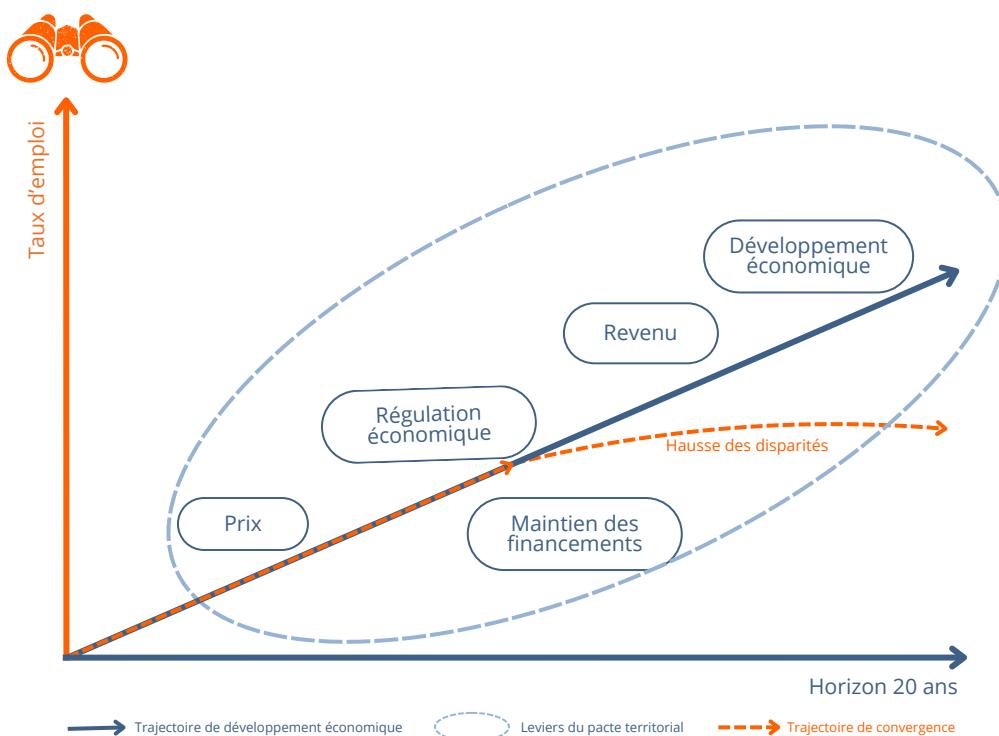


Figure 4 : le pouvoir d'achat à horizon 20 ans et les leviers de La Réunion  
(schéma à visée pédagogique pouvant comporter des approximations), conception CESER Réunion, 2025

Cette trajectoire devra être lisible à travers des indicateurs communs et partagés, à l'image de la contribution *Indicat'ér* de 2019<sup>11</sup>, qui avait mis en lumière sept trajectoires de développement pour La Réunion, ainsi qu'une trentaine d'indicateurs à actualiser en continu au travers d'un observatoire. Ce suivi régulier permettrait de mieux coordonner les politiques publiques et de donner corps à un pacte territorial ambitieux, tourné vers une nouvelle dynamique de développement vertueux.



### Pacte territorial

Accord de coopération entre l'État, les collectivités et les acteurs du territoire pour mettre en œuvre un plan d'actions commun, avec des objectifs partagés, des indicateurs et des engagements réciproques.



### Le rôle du CESER

Le CESER, assemblée consultative de la société civile organisée, n'a ni pouvoir législatif, ni autorité exécutive. Il éclaire, interpelle, anticipe. Par ce rapport, il propose des analyses et des préconisations construites pour nourrir l'action publique.

<sup>11</sup> CESER Réunion, Contribution - Indicat'ér - les indicateurs de transformations du territoire, 2019

## Trois récits de vie face à la vie chère

Avant d'engager des réponses, il est essentiel de comprendre les mécanismes en jeu. Ce chapitre revient sur les mécanismes profonds qui nourrissent la cherté de vie, et surtout sur les fragilités structurelles des revenus.

Au-delà des indicateurs qui vont être présentés, la vie chère se vit dans le quotidien. Voici trois récits, comme autant de réalités sociales, qui illustrent la difficulté d'habiter dignement son territoire.



*"On vit dans la spirale du découvert. On raye ce qui n'est pas vital. On ne pense plus à demain, juste à finir le mois."*

Léa et Marc, 34 et 36 ans, parents de deux enfants à Saint-Benoît

Léa travaille à temps partiel dans une boulangerie. Marc, son conjoint, est sans emploi et perçoit le Revenu de solidarité active (RSA). Ils bénéficient également d'une aide au logement (APL) et d'allocations familiales.

Leur loyer social, bien que modéré, absorbe une part importante de leurs revenus. À cela, s'ajoutent les charges fixes : électricité, assurance, téléphonie, ainsi qu'un crédit pour un véhicule indispensable à l'emploi de Léa. Le budget alimentaire pour quatre personnes est restreint, les obligeant à faire des choix difficiles et à renoncer à certains produits de base. Les enfants mangent à la cantine grâce à une aide de la Caisse d'allocation familiale (CAF), mais les activités extrascolaires restent hors de portée.

*"Je suis revenu avec une idée, une compétence, et une envie. Mais ici, je me sens sans utilité. À quoi bon former les jeunes si c'est pour qu'ils repartent ?"*

Anthony, 27 ans, jeune diplômé en architecture – Sainte-Marie



Après un master en architecture obtenu à Montpellier, Samuel revient à La Réunion plein d'enthousiasme. Il vit chez ses parents et aspire à installer son cabinet d'architecture.

Il tire des revenus modestes de missions ponctuelles d'autoentrepreneur, insuffisants pour se loger seul. Les loyers élevés et les charges associées constituent des obstacles majeurs. Il renonce à passer son permis et dépend des transports publics, souvent peu adaptés.

Il sollicite des aides à la création d'entreprise, mais les démarches sont complexes et les réponses tardent. L'écosystème entrepreneurial lui semble éloigné de sa réalité.



"Je ne suis pas pauvre, mais je ne participe plus. Je vis à côté. Je ne veux pas me plaindre, mais est-ce cela, la dignité ?"

Marie-Hélène, 72 ans, retraitée – Saint-Paul

Marie-Hélène a travaillé dans le milieu éducatif durant 38 ans. Depuis le décès de son époux, elle vit seule dans une maison qu'elle entretient avec difficulté.

Elle consacre une part importante de sa pension à la santé : mutuelle, dépassements d'honoraires, soins non remboursés. Les charges courantes (électricité, eau, entretien, taxe foncière) grèvent également son budget.

Il lui reste peu pour les loisirs ou les déplacements. Elle ne sort plus, n'a plus les moyens de rendre visite à ses petits-enfants. Les démarches numériques la laissent en marge.

# I/ Comprendre les mécanismes de la cherté et de la précarité des revenus

**La Réunion, région ultrapériphérique (RUP), est confrontée à un problème structurel persistant : un coût de la vie nettement plus élevé qu'en Hexagone.** Cet état des lieux, largement documenté et partagé, s'appuie sur deux aspects principaux : d'une part, les indicateurs clés permettant de mesurer cette disparité (A), et d'autre part, les dispositifs législatifs mis en place pour tenter d'y remédier (B).

## A. Les indicateurs clés

Le coût de la vie est plus cher à La Réunion qu'en Hexagone. Les facteurs l'expliquant sont complexes. Ils peuvent toutefois être observés au travers de **plusieurs indicateurs, sans être exhaustifs :**

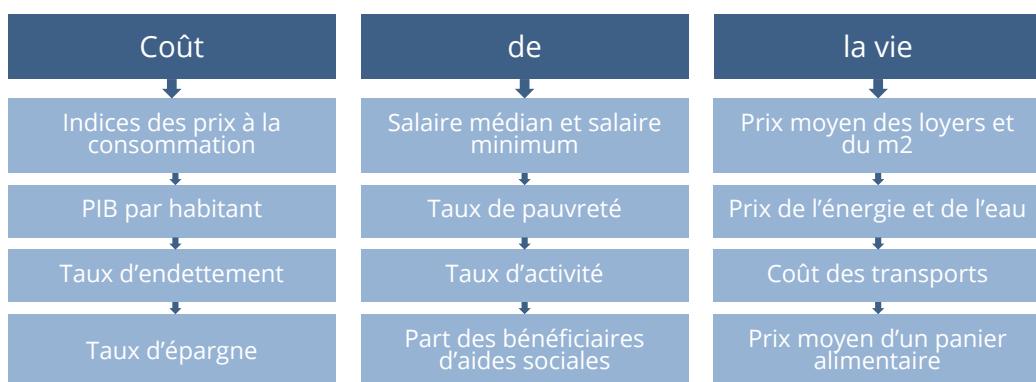


Figure 5 : Schéma des indicateurs clés du coût de la vie, conception CESER Réunion, 2025

**Indicateur n°1 - Le Produit intérieur brut par habitant (PIB)** est de 34 089 € en Hexagone contre 22 148 € à La Réunion en 2020, soit (-) 35 % inférieur à la moyenne hexagonale.



### Une économie moins compétitive dans certains secteurs économiques

Les ratios sectoriels publiés par l'Institut d'émissions des départements d'Outre-mer (IEDOM) mettent en évidence une compétitivité moindre des entreprises réunionnaises par rapport à leurs homologues hexagonales, dans plusieurs filières clés. Sans prétendre à l'exhaustivité, on observe, à structures comparables, des chiffres d'affaires et une valeur ajoutée inférieurs dans des secteurs tels que le génie civil, le commerce de gros, les biens d'équipement, les biens intermédiaires, les biens de consommation ou encore l'industrie agroalimentaire.<sup>12</sup>

**Indicateur n°2 - L'Indice des prix à la consommation (IPC)** à La Réunion est en augmentation de (+) 3,6 % sur un an en avril 2024, plus importante qu'au niveau national avec (+) 2,2 %<sup>13</sup>. Cette situation est accentuée par le surendettement des ménages en forte augmentation de (+) 23 % depuis 2023 dans les départements d'Outre-mer et touchant les populations les plus vulnérables.<sup>14</sup>

<sup>12</sup> IEDOM, *Etudes économiques et financières, Ratios sectoriels de La Réunion*, 2023

<sup>13</sup> INSEE, *Prix à la consommation à La Réunion : +0,2 % en avril 2024 et +3,6 % sur un an*, Mai 2024

<sup>14</sup> IEDOM, enquête typologique – *le surendettement des ménages dans les départements et collectivités d'outre-mer*, 2025

**Indicateur n°3 - Des différences de prix** plus élevées à La Réunion qu'en Hexagone de 9 % en moyenne, allant jusqu'à 37 % dans l'alimentaire.<sup>15</sup> Ces écarts de prix sont en évolution depuis 2010 de (+) 2,7% en moyenne, et de (+) 13,1 % sur l'alimentaire.

	2010	2015	2022	en%
Ensemble	6,2	7,1	8,9	Évolution 2010/2022
Produits alimentaires	23,6	28,1	36,7	13,1
Boissons alcoolisées et tabac	24,9	26,4	27,3	2,4
Habillement et chaussures	-3,0	2,5	-2,5	0,5
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	-7,6	-4,3	-6,0	1,6
Meubles, électroménager, entretien courant de la maison	8,8	2,2	7,0	-1,8
Santé	11,8	12,8	8,9	-2,9
Transports	3,9	-4,4	-4,0	-7,9
Communications	14,8	16,7	24,5	9,7
Loisirs et culture	-2,4	-0,3	13,7	16,1
Restaurants et hôtels	-5,6	-2,9	6,2	11,8
Autres biens et services	13,5	12,8	8,2	-5,3

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.

Source : Insee, enquêtes de comparaison spatiale de prix 2010, 2015 et 2022

Figure 6 : Ecarts de prix moyens entre La Réunion et la France métropolitaine en 2010, 2015 et 2022, conception CESER Réunion, 2025

**Indicateur n°4 - Les différences de revenus :** Les 20 % les plus aisés disposent de revenus 5,4 fois supérieurs aux 20 % les plus modestes, reflétant des inégalités plus prononcées qu'en France hexagonale. De surcroît, en 2021, la moitié de la population réunionnaise dispose d'un niveau de vie inférieur à 1420 € par Unité de consommation (UC), soit (-) 26 % de moins qu'en Hexagone.<sup>16</sup>

**Indicateur n°5 - La structure du budget des ménages à La Réunion par niveau de vie :** Il peut exister des différences importantes de consommation en fonction du niveau de vie<sup>17</sup>, la vie chère impactant plus fortement les plus bas revenus.

	Très modestes (Q1)		Médians (Q3)		Aisés (Q5)	
	% budget		% budget		% budget	
Alimentation	240 €	23%	250 €	17%	530 €	15%
Logement	170 €	17%	250 €	17%	360 €	10%
Transports	160 €	16%	220 €	16%	890 €	24%
Assurances et services	80 €	8%	140 €	10%	310 €	8%
Loisirs et culture	80 €	28%	100 €	7%	340 €	9%
Autres (eau, électricité ...)	298 €	28%	473 €	33%	1 252 €	34%
TOTAUX	1 028 €	100%	1 433 €	100%	1 433 €	100 €

Figure 7 : Structure du budget des ménages à La Réunion par niveau de vie (base données INSEE 2017), conception CESER Réunion, 2025

**Indicateur n°6 - La part des prestations sociales dans le revenu :** A La Réunion, la part des prestations sociales dans les revenus a un poids trois fois plus important qu'en Hexagone. Ainsi en 2017, cette part représentait 16,4 % à La Réunion contre 5,6 % en Hexagone.<sup>18</sup> La Réunion compte 95 000 bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) en 2025.<sup>19</sup>

Les seniors sont aussi touchés puisqu'en fin décembre 2023, plus de 27 000 Réunionnais âgés de 65 ans ou plus sont allocataires du minimum vieillesse.<sup>20</sup> La formation et l'emploi des seniors sont donc des enjeux imp-

<sup>15</sup> INSEE, enquête de comparaison spatiale des prix 2010, 2015 et 2022 – Compilation SAGIS

<sup>16</sup> INSEE, Niveau de vie et pauvreté en 2021 à La Réunion, Février 2024

<sup>17</sup> CESER Réunion, Café du territoire, Regards et enjeux sur les équilibres marchés en territoire insulaire – intervention INSEE - Sébastien SEGUIN (P.12/19), 2020

<sup>18</sup> INSEE-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017 ; INSEE, Flash Réunion n°169, 2020.

<sup>19</sup> Comité territorial pour l'emploi, Février 2025

<sup>20</sup> INSEE, Retraites du régime général et bénéficiaires du minimum vieillesse au 31 décembre 2023

-portants pour ne pas aller vers une croissance des bénéficiaires du minimum vieillesse et la paupérisation de nos personnes âgées.

**Indicateur n°7 - Le taux de pauvreté :** En 2021, 36 % de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté, soit environ 319 300 personnes, contre 15 % en Hexagone.<sup>21</sup> Ainsi, comme l'analyse l'Observatoire de inégalités, en Outre-mer, "la plus grande misère persiste en raison notamment des très faibles niveaux de qualifications des habitants et de l'absence d'emplois, surtout pour les jeunes".<sup>22</sup>

**Indicateur n°8 - L'activité et le chômage :** A La Réunion, en 2023, seule une personne sur deux en âge de travailler occupe un emploi. De plus, « 66 000 personnes sont au chômage à La Réunion au sens du Bureau international du travail, soit 19 % de la population active » contre 7,3 % au niveau national. »<sup>23</sup> Par ailleurs, La Réunion compte près de 12 000 contrats Parcours emploi compétences (PEC). Ce chiffre sera revu à la baisse conformément au projet de loi de Finances 2025. Ces emplois, bien que précaires, permettent la réinsertion de demandeurs d'emplois en difficulté.

**Indicateur n°9 - Les déplacements domicile-travail :** En 2021, 83 % des Réunionnais<sup>24</sup> utilisent la voiture pour se rendre à leur travail, 6 % se déplacent en transports en commun, 7 % avec la marche à pied et 4 % en deux roues. Cette situation semble subie, non choisie par les ménages et induit des coûts supplémentaires (assurance, entretien ...). Difficulté d'autant plus marquée que l'achat d'un véhicule neuf est 24 % plus cher qu'en Hexagone<sup>25</sup>. En ce sens, la Direction de l'environnement et de l'aménagement du littoral (DEAL)<sup>26</sup> en 2015 rappelait que « le développement des réseaux de transport en commun ne semble pas répondre aux exigences de fréquence, de régularité ou de correspondances, notamment pour les personnes qui travaillent loin de leur domicile »

**Indicateur n°10 - Le prix de la mobilité :** « Un travailleur mobile doit supporter les coûts de la mobilité géographique – c'est-à-dire un coût de transport (qui lui-même augmente avec la distance), un coût d'installation (recherche d'un logement), et une perte liée au temps consacré à la recherche d'un nouvel emploi. »<sup>27</sup> A La Réunion, le prix moyen du billet à destination de l'Hexagone est très cher. Cette situation, constitue une barrière, qui porte atteinte à la libre circulation des acteurs réunionnais, renforce leur recours à l'importation, aux situations monopolistiques et oligopolistiques. En outre, elle limite leur mobilité et possibilité d'évolution professionnelle. En ce sens, on observe une disparité quant à la mobilité des Réunionnais, avec en 2020, 15 % des natifs qui n'avaient encore jamais quitté l'île.<sup>28</sup>

<sup>21</sup> INSEE, Niveau de vie et pauvreté en 2021 à La Réunion, Février 2024

<sup>22</sup> Observatoire des inégalités, édition 2025.

<sup>23</sup> INSEE, chiffres clés 2024 – L'essentiel sur La Réunion - recensement de la population exploitation principal

<sup>24</sup> INSEE, Analyse Réunion n°99, 10/10/2024

<sup>25</sup> INSEE, Analyse Réunion n°99, 10/10/2024 - Encadré – Une population plus équipée en voiture, en particulier dans les quartiers aisés et ceux éloignés des centres-villes

<sup>26</sup> DEAL, Mars 2015, indicateur de développement durable, P.3 ; voir également, DDE Réunion, 2009, P.17/70 ; Approche de la qualité des services de transports en commun à La Réunion

<sup>27</sup>Lagadec G., Farvaque E., 2015, La recherche de rente en outre-mer : Faits stylisés et mécanismes cumulatifs, Revue d'économie politique, vol. 25, n° 1, p. 97-115

<sup>28</sup> INSEE, Enquête migrations, famille et vieillissement 2010-2020 à La Réunion, Guadeloupe, Martinique et Guyane, 2022

## B. Les dispositifs législatifs

Des évolutions législatives sont venues conforter le besoin de compenser les handicaps structurels des régions ultrapériphériques (RUP) et favoriser la concurrence, à savoir la loi de modernisation de l'économie de 2008 (1), la loi relative à la régulation économique Outre-mer (LUREL) de 2012 (2) et la loi pour l'égalité réelle Outre-mer (EROM) de 2017 (3).

### 1.La loi de modernisation de l'économie

**La loi de modernisation de l'économie de 2008<sup>29</sup> a créé l'Autorité de la concurrence** en lui confiant les pouvoirs précédemment exercés par le Conseil de la concurrence, tout en lui attribuant de nouvelles compétences. **Cette initiative visait à doter la France d'une autorité indépendante spécialisée dans le contrôle des opérations de concentration.** L'objectif de l'Autorité de la concurrence, tel que prévu à l'article L. 461-1 du même code, est de veiller au bon fonctionnement de la concurrence. Ses prérogatives incluent l'application du livre IV du Code du commerce relatif à la concurrence ainsi que des articles 101 et 102 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. À cette fin, elle est autorisée à juger les affaires de pratiques anti-concurrentielles.

### 2. La Loi LUREL

**La loi Lurel, ou loi relative à la régulation économique Outre-mer de 2012<sup>30</sup> vise à lutter contre la vie chère et à réguler les pratiques économiques** dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM). Elle s'inscrit dans un contexte de forte pression sociale et économique, avec des revendications de justice économique face à des écarts de prix importants entre les territoires ultramarins et l'Hexagone.

Elle a pour objectif d'encadrer les marges commerciales, mais aussi la lutte **contre les monopoles et les ententes.** De même, elle vise à encadrer les **négociations obligatoires pour les prix** : les grandes surfaces doivent négocier avec leurs fournisseurs pour obtenir des baisses de prix et répercuter ces économies sur les consommateurs. Enfin, elle **soutient la concurrence locale** par des mesures pour favoriser l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché afin de stimuler la concurrence et la promotion des produits locaux pour réduire la dépendance à l'importation.

### 3. La loi EROM

**La loi pour l'égalité réelle Outre-mer (EROM) de 2017<sup>31</sup> vise à réduire les écarts économiques, sociaux, et environnementaux entre les territoires ultramarins et l'Hexagone.** Cette loi reconnaît les spécificités des territoires des Outre-mer et leur besoin de développement adapté, avec pour objectif principal de garantir une égalité réelle et durable dans l'accès aux droits fondamentaux, aux opportunités économiques et sociales, et à la justice.

Les territoires ultramarins doivent élaborer des **plans de convergence et de transformation**, des feuilles de route visant à rattraper les écarts structurels avec l'Hexagone sur des domaines clés : éducation, emploi, santé, logement, infrastructures, etc.

Aussi, ces nombreux et successifs dispositifs législatifs ont toujours eu pour vocation **d'atténuer les effets des handicaps structurels** sur les prix, les revenus et in fine les ménages.

<sup>29</sup> Loi n°2008-776

<sup>30</sup> Loi n°2012-1270

<sup>31</sup> Loi n°2017-256

**Le CESER, dans une logique d'équité réelle, a identifié plusieurs leviers** concrets dépassant le seul cadre du budget de convergence. L'objectif poursuivi serait de garantir à tous les ménages un accès équitable aux services essentiels, condition indispensable à leur épanouissement.

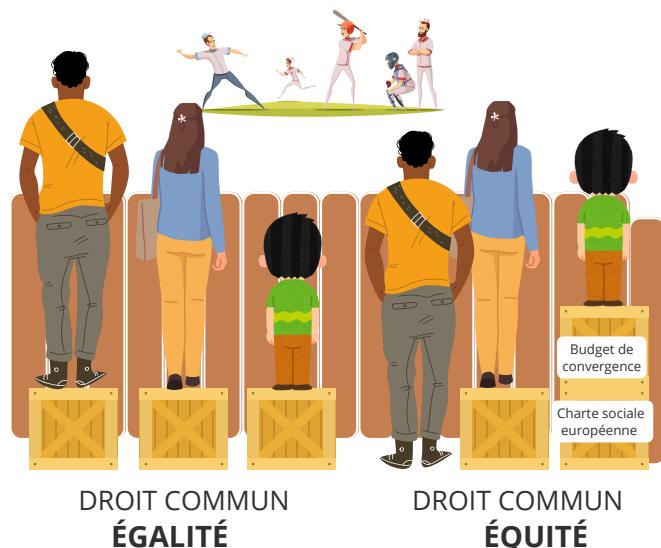


Figure 8 : La nécessité de distinguer le budget de droit commun et le budget de convergence, Conception CESER Réunion, 2025, inspiré du schéma de Craig Froehle

Dès lors, dans un contexte de tensions croissantes sur les finances publiques nationales et un objectif d'ajustement budgétaire ambitieux dès la loi de finances 2025, il convient de rappeler que **les territoires d'Outre-mer sont confrontés à une double contrainte persistante : l'invisibilisation de leurs besoins structurels et l'assimilation de leurs spécificités à de simples charges dérogatoires**.

Or, la soutenabilité budgétaire de l'État ne saurait se construire au détriment des régions les plus fragiles de la République. **Les Outre-mer ne peuvent être appréhendés selon des critères budgétaires standardisés**. Ils cumulent des handicaps structurels reconnus par le droit européen et présentent **des indicateurs socio-économiques fortement en retrait** : taux de chômage durablement élevés, précarité de l'emploi, illettrisme, pauvreté endémique, et accès limité aux services publics essentiels. **Pourtant, le rapport IGAS-IGF de mai 2025<sup>32</sup> questionne l'efficacité des exonérations sociales en outremer sans disposer de données consolidées** permettant une évaluation rigoureuse de leur impact. Une telle approche fragilise des dispositifs structurants pour le développement économique local. À la différence de l'Hexagone, les territoires ultramarins demeurent exclus d'outils d'analyse comme les enquêtes du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CÉREQ), pourtant déterminants pour éclairer les politiques publiques formation-emploi.

En ce sens, le CESER rappelle que **certaines exonérations fiscales** et d'autres dispositifs spécifiques à La Réunion **sont donc fléchés** dans le budget de l'État **comme des dépenses fiscales<sup>33</sup>**. **À priori, il s'agit de non-recettes pour l'État. Elles constituent en réalité une franchise** laquelle deviendra par la suite une recette réelle au profit de l'État et des territoires ultramarins. En effet, ces interventions visent à compenser les handicaps structurels du territoire et à renforcer l'attractivité. Elles **restent toutefois insuffisantes pour impulser un développement durable**.

<sup>32</sup> Rapport conjoint de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'Inspection générale des finances (IGF), publié en mai 2025, cotisations sociales outre-mer

<sup>33</sup> Cour des comptes, 2022, les financements de l'Etat en outre-mer. Projet de loi de finances 2024, annexe dépenses fiscales, tome II : les dépenses fiscales sont « des dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'Etat une perte de recettes et donc, pour les contribuables, un allégement de leur charge fiscale par rapport à ce qui serait résulté de l'application de la norme, c'est-à-dire des principes généraux du droit fiscal français ». « Toute mesure impliquant une perte de recettes pour le budget de l'Etat n'est donc pas une dépense fiscale ; qualifier une mesure de « dépense fiscale » suppose de se référer à une législation de base à laquelle elle dérogerait. »

**De plus, le CESER estime donc que de véritables dépenses budgétaires** viendraient **compléter utilement les dispositifs fiscaux existants**, en agissant directement sur les leviers de développement territorial et la prospérité du territoire.

**Il convient ainsi de prolonger la logique de justice sociale** – qui soutient les infrastructures, les établissements scolaires et les services publics – **par une stratégie de justice économique pleinement assumée**. Celle-ci doit répondre aux enjeux spécifiques d'attractivité, de compétitivité et d'équité des territoires ultramarins, **en visant la création d'emplois durables et le développement économique endogène**. Ainsi, il faudrait imaginer un cadre fiscal et social stable et durable, pensé pour accompagner, renforcer et faire grandir les entreprises présentes dans ces territoires. Ce cadre permettrait également d'offrir à la jeunesse et à l'ensemble des citoyens ultramarins un véritable espace d'émancipation économique, source de revenu.

A cette fin, l'identification des **surcoûts liés au statut de RUP qui trouvent leur compensation** dans un **budget de convergence**, permet de calibrer précisément les besoins de financement spécifiques à La Réunion, dans une perspective d'équité territoriale et de transformation durable, **alignée sur la charte sociale européenne** (Voir en ce sens chapitre II – facteurs déterminants). Ce constat plaide pour un changement d'approche budgétaire, permettant de mieux répondre aux réalités structurelles des Outre-mer.

## PRÉCONISATION N°1



### Bâtir un budget de convergence

**Impact visé** : Améliorer la visibilité de nos dépenses supplémentaires.

**Indicateur d'impact** : Regional competitiveness index (RCI), indice de développement humain (IDH), ratio dépenses/PIB régional.

Le CESER préconise de mettre en place un budget de convergence et un budget socle, identifiant de manière séparée les recettes et les dépenses relevant des politiques de rattrapage vis-à-vis de la France hexagonale (budget de convergence) des recettes et dépenses communes à toutes les régions de France (budget socle). Le budget de convergence permettrait d'atteindre l'équité entre les territoires de la République, le budget socle permettant de nous comparer dans un principe d'égalité.<sup>34</sup>

**Temporalité** : Moyen terme.

**Acteurs** : Conseil régional, Etat, Conseil départemental, communes.

<sup>34</sup> CESER Réunion, Avis RACA 2023, Juin 2024

## II/ Clarifier les termes, poser les enjeux, ouvrir les perspectives

Le CESER considère qu'une compréhension approfondie des concepts et des mécanismes en jeu est indispensable pour élaborer des politiques justes et efficaces. Clarifions les concepts de vie chère, d'inégalités et d'insularité pour mieux poser les leviers de transformation.

La faiblesse du pouvoir d'achat à La Réunion, à la fois comparable à celle des autres régions ultrapériphériques (RUP) et marquée par des spécificités locales, s'ancre dans des mécanismes complexes. En analyser les causes suppose d'éclairer les concepts clés (A) ainsi que les enjeux structurels propres au territoire réunionnais (B) invitant à s'interroger sur quelle trajectoire durable pour le développement de La Réunion.

### A. Les concepts clés



Figure 9 : Distinguer pouvoir d'achat et pouvoir d'agir, Conception CESER Réunion, 2025

**Le CESER recommande de considérer une approche simultanée sur ces deux leviers.**

Le CESER, bien que considérant que les deux leviers soient interconnectés, a choisi d'explorer le levier du pouvoir d'achat. Celui-ci étant intrinsèquement lié au concept de la cherté de la vie (1), des inégalités de revenus (2) et du coût de l'insularité (3). Ces phénomènes structurels exigent des réponses de long terme.

#### 1.La cherté de la vie

Le concept de **vie chère** désigne un niveau élevé des coûts de la vie, souvent perçu par la population lorsque les prix des biens et services essentiels augmentent de manière significative par rapport aux revenus. Cela englobe plusieurs aspects :

- La hausse des prix des biens et services essentiels ;
- La diminution du pouvoir d'achat ;
- Le sentiment d'injustice de la population.

La cherté de la vie a des conséquences sociales importantes pour le territoire puisqu'elle augmente les tensions sociales et nécessite un recours accru à des aides sociales pour les ménages les plus vulnérables. Pour le CESER, le concept de vie chère se situe à l'intersection des dynamiques économiques, sociales et territoriales, et mérite une attention systémique. Il est souvent au cœur des débats sur la justice économique et sociale.

## 2. Les inégalités de revenus

Le concept d'**inégalités de revenus** fait référence aux « différences de revenus entre des individus, des ménages, des groupes sociaux ou des espaces géographiques. Ces inégalités monétaires portent sur le flux de revenu et non sur le stock de patrimoines » selon la Banque de France<sup>35</sup>. En somme, elles représentent un enjeu majeur pour les décideurs publics et les organisations internationales, car elles influencent directement la stabilité économique, sociale et politique des sociétés.

	<b>Ensemble</b>	<b>Q5</b>	<b>Q4</b>	<b>Q3</b>	<b>Q2</b>	<b>Q1</b>
<b>La Réunion</b>	<b>1 930</b>	3 680	2 380	1 440	1 140	1 010
<b>Province</b>	<b>2 220</b>	3 300	2 510	2 090	1 740	1 450
Écart en %	-13,1%	11,5%	-5,2%	-31,1%	-34,5%	-30,3%
Écart de prix moyen Réunion - France hexagonale	8,9%	8,9%	8,9%	8,9%	8,9%	8,9%
Pouvoir d'achat Réunion après écart de prix	<b>1 758</b>	<b>3 352</b>	<b>2 168</b>	<b>1 312</b>	<b>1 039</b>	<b>920</b>
Écart en %	-20,8%	1,6%	-13,6%	-37,2%	-40,3%	-36,5%

Figure 10 : Montant moyen des dépenses mensuelles par ménage en 2017 selon le quintil de niveau de vie, conception CESER Réunion, 2024

L'inégalité des revenus à La Réunion fait que **la vie chère impacte davantage le pouvoir d'achat** des trois premiers quintils, représentant les **60 % de la population ayant les plus bas revenus**<sup>36</sup>. En effet, le montant moyen des dépenses annuelles des ménages pour ces trois premiers quintils est environ 30 % inférieur à celui des ménages de l'Hexagone, alors que pour les quintils supérieurs, cet écart se réduit. Le CESER observe que cette situation peut nourrir un sentiment d'injustice parmi les Réunionnais en limitant leurs possibilités d'accéder aux biens de consommation et d'obtenir une reconnaissance sociale.

**En outre, ces disparités de revenus amplifient la fracture sociale au sein de la population réunionnaise.** En effet, selon le rapport de l'Association des maires de France (AMF) et de l'Association des communes et collectivités d'Outre-mer (ACCD'OM) de 2024<sup>37</sup> elles « contribuent à maintenir de fortes inégalités de répartition des richesses et ainsi crée un marché de consommation permettant aux importateurs et aux distributeurs de maintenir un niveau de prix élevé au détriment, donc d'une majeure partie de la population ultramarine ».

Ce constat fait écho à l'analyse du préfet Paul Cousseran qui, dès 1971, soulignait dans son *Essai de diagnostic sur la conjoncture réunionnaise* que les effets de la départementalisation conduisent à l'émergence d'une « société avancée » en confrontation avec une « société rurale primaire ». Cette dernière profitant peu ou pas des progrès réalisés. Une dynamique qui, selon plusieurs analyses, se prolonge aujourd'hui sous d'autres formes comme nous le rappelle l'analyse<sup>38</sup> de M. O. Sudrie, Maître de conférences à l'Université Paris Saclay qui distingue les « In » des « Out », lesquels subissent la vie chère sans revenus adéquats par rapport au niveau des prix.

Enfin, comme nous l'avions mentionné dans notre contribution « *Notre manière réunionnaise d'agir* »<sup>39</sup> le manque d'emploi est la cause première de l'insuffisance de revenus. Le développement économique doit être au service du développement de l'emploi local.

<sup>35</sup> Banque de France, [Les inégalités de revenus](#), Septembre 2019

<sup>36</sup> INSEE, Enquête budget de famille, 2017

<sup>37</sup> Rapport, AMF / ACCD'OM, [analyse du mécanisme de la chaîne de constitution des prix en outre-mer](#) – P16/49), 2024

<sup>38</sup> Voir O. Sudrie, audition Sénat décembre 2024 : il distingue les « In » salariés du public ou privé ayant un niveau de vie élevé, des « out » ceux qui sont exclus du système, souvent éloignés du marché du travail classique.

<sup>39</sup> CESER, *Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s) et faire société : Informer, Bâtir et Transmettre*, Mars 2019

### 3. Le coût de l'insularité

Le **coût de l'insularité** englobe l'ensemble des surcoûts économiques, sociaux et logistiques auxquels sont confrontées les régions insulaires en raison de leur situation géographique particulière. Ces surcoûts sont souvent liés à l'éloignement, à l'isolement, à la taille limitée du territoire, ainsi qu'aux contraintes spécifiques de ces régions insulaires<sup>40</sup>. Au-delà de ces contraintes structurelles, les événements climatiques viennent perturber les circuits d'approvisionnement générant une hausse des coûts et des prix.<sup>41</sup>

Le coût de l'insularité peut être apprécié à travers :

- Le différentiel de prix des biens et services par rapport aux zones continentales ;
- L'écart des coûts de transport et d'infrastructure ;
- Les indicateurs socio-économiques comme le PIB par habitant ou les taux de chômage (...).

En résumé, le coût de l'insularité représente un défi structurel pour les îles, nécessitant des politiques spécifiques pour garantir leur développement économique et social tout en atténuant les inconvénients liés à leur insularité.

---

<sup>40</sup> Article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)

<sup>41</sup> Jean-François Hoarau. La vie chère en Outre-Mer, un phénomène structurel ? La Lettre du CEMOI, 2019, 20, pp.1-11. Hal-03546562

## Comprendre les surcoûts : la chaîne de valeur d'un produit importé à La Réunion

Dans un territoire ultramarin comme La Réunion, la plupart des biens de consommation subissent une série d'étapes qui génèrent des surcoûts cumulés. Ces surcoûts ne sont pas liés à un seul acteur, mais à une chaîne de valeur éclatée, structurée autour du recours important à l'importation, au fret, et à la distribution spécialisée.

Comprendre cette chaîne, c'est mieux identifier où agir pour réduire les écarts de prix, relocaliser des segments de valeur, et renforcer la résilience économique.

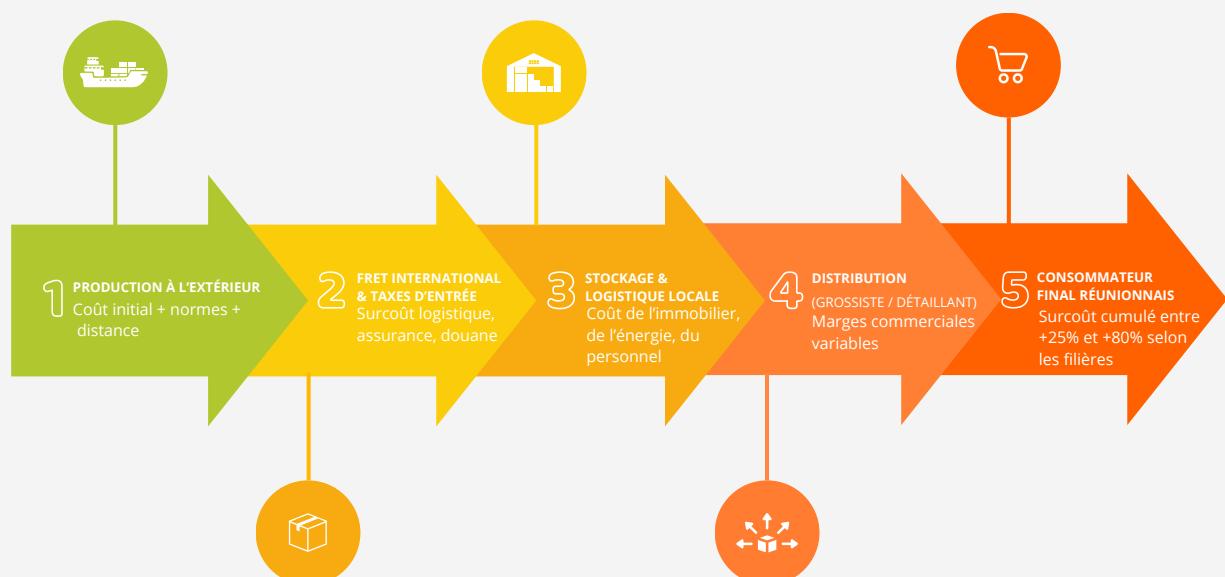


Figure 11 : La chaîne de valeur d'un produit importé à La Réunion, conception CESER Réunion, 2025

Cette insularité justifie de porter une attention particulière à la formation des prix, au travers du prisme de la fiscalité, de la logistique et de l'étroitesse du marché.

- **La fiscalité** : à elle seule ne peut pas expliquer le prix des surtaxes. En moyenne, les auteurs estiment que l'impact de l'octroi de mer se situe entre 4 et 9 % du prix final<sup>42</sup>. À cet égard, François Hermet, Maître de conférences à l'Université de La Réunion, dans son étude "*l'octroi de mer est le coupable idéal de la vie chère*"<sup>43</sup>, relève un impact de la fiscalité relativement faible sur le prix final.



### Octroi de mer

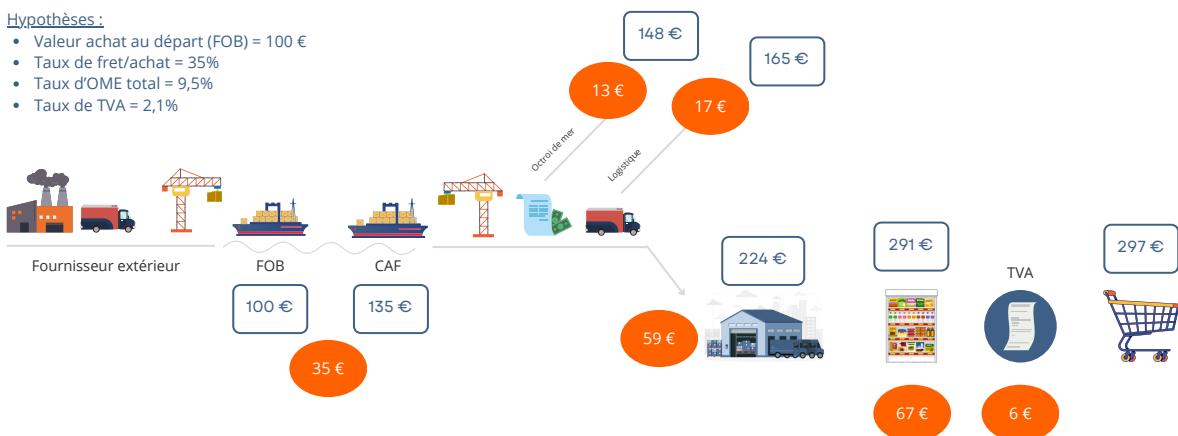
Taxe portant sur les produits importés et certains produits locaux dans les départements d'Outre-mer. Il alimente le budget des collectivités locales. Il peut renchérir les prix à la consommation.

<sup>42</sup> Rapport, AMF / ACCD'OM, analyse du mécanisme de la chaîne de constitution des prix en outre-mer – P16/49, 2024

<sup>43</sup> Dans son étude, il explique en prenant l'exemple sur le Bouclier Qualité Prix (BQP) d'une valeur monétaire de 434,10 €, que l'octroi de mer représente 10,31 € et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) 11,31 € du panier. François Hermet. L'octroi de mer. Volet 1: bref historique et principe de fonctionnement. La Lettre du CEMOI, 2015, 02, pp.1-4. hal-03546545

Hypothèses :

- Valeur achat au départ (FOB) = 100 €
- Taux de fret/achat = 35%
- Taux d'OME total = 9,5%
- Taux de TVA = 2,1%



Dans cette illustration du fonctionnement actuel, le prix de vente au consommateur est quasiment multiplié par trois par rapport au prix d'achat de départ.

- L'OME effectivement payé par l'importateur à l'arrivée représente 4,4% du prix final
- L'OME effectivement payé par le consommateur est nettement plus important et représente 7,9% du prix final.

Figure 12 : Rapport, 2024, AMF / ACC'DOM, analyse du mécanisme de la chaîne de constitution des prix en Outre-mer ; adapté de la présentation de M. O. SUDRIE

- **L'acheminement :** constitue un facteur clé de l'écart de prix où l'acheminement des produits engendre une accumulation de coûts et de marges tout au long de la chaîne de valeur. L'Assemblée nationale souligne dans son rapport<sup>44</sup> que « le coût des produits est ainsi alourdi par la complexité de la chaîne de valeur, décrite par les distributeurs comme comportant jusqu'à quatorze étapes avant qu'un produit n'arrive au consommateur. Chaque maillon de la chaîne – du producteur au détaillant – appliquerait sa marge, ce qui entraînerait une augmentation mécanique progressive du prix à chaque étape. Cette situation est particulièrement marquée dans des secteurs clés comme l'alimentation et les biens de consommation courante. » Le schéma ci-dessus illustre ces étapes.
- **L'étroitesse du marché :** limite les possibilités de réduction des coûts et des marges des entreprises. Jean-François Hoarau, Professeur à l'Université de La Réunion, dans son étude *sur la vie chère*<sup>45</sup> souligne que, pour certaines productions spécifiques aux marchés insulaires, le « manque d'économie d'échelle conduit à une sous-utilisation du capital installé et donc à des coûts fixes unitaires plus élevés par rapport à des territoires plus vastes ». Ce phénomène favoriserait également l'émergence de monopoles et d'oligopoles, entraînant une réduction de la concurrence.

<sup>44</sup> Assemblée Nationale, Rapport, n° 698 sur la proposition de loi de M. Boris Vallaud et plusieurs de ses collègues visant à prendre des mesures d'urgence contre la vie chère et à réguler la concentration des acteurs économiques dans les territoires d'outre-mer, 2024

<sup>45</sup> J.F Hoarau. *La vie chère en Outre-Mer, un phénomène structurel ?* La Lettre du CEMOI, Jean-François Hoarau. *La vie chère en Outre-Mer, un phénomène structurel ?* La Lettre du CEMOI, 2019, 20, pp.1-11. Hal-03546562

## B. Les enjeux



**"La vie chère n'est pas seulement une question de prix. C'est une question de dignité."**

*CESER de La Réunion, 2025*

Le CESER observe que malgré des avancées notables, des écarts persistants rendent l'atteinte de l'égalité réelle encore complexe. La vie chère dans les Outre-mer résulte de multiples enjeux économiques et sociaux :

1. **Coût élevé des produits** : En raison de la complexité de la chaîne de valeur et des marges successives.
2. **Faible concurrence** : Monopoles ou oligopoles favorisés par la petite taille des marchés insulaires.
3. **Pouvoir d'achat limité** : Revenus souvent insuffisants face aux prix élevés, accentuant les inégalités.
4. **Dépendance économique** : Importations importantes, exposant aux fluctuations des coûts logistiques et des marges.
5. **Sentiment de "vie chère"** : Ressenti renforcé par un sentiment de contrainte économique dans les choix de consommation
6. **Manque de transparence des prix** : Méfiance des consommateurs envers les acteurs économiques.
7. **Surcoût logistique** : Frais supplémentaires liés à l'éloignement géographique.
8. **Faible diversification économique** : Dépendance à quelques secteurs fragilisant l'économie locale.
9. **Problèmes d'approvisionnement** : Risques de pénuries et hausses de prix temporaires.
10. **Enjeux immobiliers** : Loyers élevés réduisant le pouvoir d'achat des ménages et augmentant les charges des entreprises pouvant se répercuter sur le prix.
11. **Barrières réglementaires** : Surcoûts liés aux normes parfois inadaptées aux spécificités locales.
12. **Problèmes de formation et d'emploi** : Chômage élevé, faiblesse de l'offre d'emploi et inadéquation entre formation et besoins économiques, absence de Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) au niveau territorial.
13. **Productivité des entreprises réunionnaises** : Faible compétitivité due à des coûts de production élevés, un accès limité aux innovations et une dépendance aux aides publiques.

Plus spécifiquement, comme nous le souligne la Fondation Jean Jaurès, les écarts de prix ne sont pas anecdotiques mais structurels<sup>46</sup>. En **2022, les prix de l'alimentation étaient 37 % plus élevés à La Réunion.**<sup>47</sup> Ce surcoût ne peut être réduit à une simple conséquence logistique liée à l'insularité. Il reflète un **modèle économique hérité**, fondé sur la dépendance aux importations, la faible autonomie productive, et une régulation insuffisante de la chaîne de distribution.

Cette lecture renforce notre conviction qu'une transition économique, fondée sur **la relocalisation de la valeur**, la montée en gamme de l'offre locale et la régulation des rentes, est un **levier majeur de lutte contre la vie chère**. Elle est au cœur de la **nouvelle trajectoire de croissance réunionnaise** que nous appelons de nos vœux.



### Relocalisation de la valeur

Action de faire revenir sur le territoire des activités de production, de transformation ou de distribution, afin que la richesse générée bénéficie d'abord aux habitants du territoire.

### L'Europe nous oblige - Article 349 TFUE et Charte sociale européenne

L'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) reconnaît les spécificités des régions ultrapériphériques et autorise des mesures dérogatoires pour en corriger les handicaps structurels.

Parallèlement, la Charte sociale européenne garantit l'accès effectif à des droits fondamentaux : revenu digne, logement, santé, emploi. Pourtant, cette charte n'est pas intégralement appliquée aux Outre-mer.

La Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) a demandé en 2024 que la France dépose une déclaration formelle d'application aux DROM. Cette lacune représente une rupture d'égalité.

Le CESER propose :

- Que le projet de loi "vie chère" inclut un article engageant l'État à déposer cette déclaration auprès du Conseil de l'Europe ;
- Qu'un comité de suivi interministériel rattaché au Défenseur des Droits évalue chaque année l'effectivité des droits sociaux dans les DROM.

<sup>46</sup> Fondation Jean Jaurès, Du local à l'international. Les outre-mer face aux défis économiques, sociaux et environnementaux, Avril 2025

<sup>47</sup> Insee, 2023, Comparaison spatiale des prix

## PRÉCONISATION N°2



### Appliquer la charte sociale européenne aux Outre-mer

**Impact visé :** Garantir l'accès effectif aux droits sociaux fondamentaux dans les Outre-mer, conformément aux engagements internationaux de la France.

**Indicateur d'impact :** Dépôt officiel par la France de la déclaration d'application intégrale de la Charte sociale européenne aux DROM auprès du Conseil de l'Europe.

L'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) reconnaît explicitement les handicaps structurels affectant les régions ultrapériphériques (RUP), dont font partie les Outre-mer, et autorise l'adoption de "mesures spécifiques" en leur faveur, incluant des dérogations aux règles communes de l'Union.

En outre, la Charte sociale européenne, émanant du Conseil de l'Europe, vient conforter cette légitimité en consacrant des droits sociaux fondamentaux auxquels les États parties doivent donner une portée effective. Afin d'assurer une véritable égalité, ces droits doivent être protégés à un niveau comparable pour l'ensemble des citoyens européens, notamment pour ceux vivant dans des territoires marqués par des contraintes structurelles durables.

**Temporalité :** Premier semestre 2026, dans le cadre de la loi "vie chère".

**Acteurs :** Ministère des Affaires étrangères (dépôt officiel), Ministère des Outre-mer (pilotage), Défenseur des Droits (suivi), CESER et CNCDH (évaluation citoyenne).

**Au regard des limites des politiques actuelles et des multiples enjeux structurels identifiés**, il est désormais nécessaire d'incarner la logique de convergence par une ambition nationale comme régionale traduite par une **trajectoire de transformation** durable. Celle-ci pourrait être fondée sur des leviers stratégiques (III) adaptés aux réalités réunionnaises et portés par un pacte territorial (IV).



#### Trajectoire de transformation

Chemin structuré dans le temps pour faire évoluer un modèle économique ou social. Il suppose des étapes, des leviers d'action et un suivi. C'est l'inverse d'une réponse ponctuelle.

### **III/ Construire des solutions systémiques : prix, revenus, production locale**

*Le CESER exprime ici une ambition : transformer les contraintes en leviers d'action partagée. Les leviers proposés s'inscrivent dans une cohérence d'ensemble pour rendre le territoire plus juste.*

**Pour répondre aux défis actuels, une approche globale, simultanée et coordonnée est essentielle.** Il s'agit d'enclencher des leviers à court (A), moyen et long terme (B) afin de tracer une trajectoire de croissance durable pour La Réunion.

Les axes prioritaires incluent : d'améliorer les revenus, de maîtriser les prix, de renforcer la régulation économique et de développer une économie locale plus compétitive, tout en soutenant les ménages les plus vulnérables. Cette stratégie vise à conjuguer transparence, une stimulation de la concurrence et un développement économique ciblé.



**Le cœur du combat contre la vie chère ne se limite pas aux prix. Il se joue sur les revenus.**

Le CESER l'a rappelé avec constance dans ses travaux précédents : 75 % de l'écart de niveau de vie entre La Réunion et l'Hexagone est dû à la faiblesse des revenus. C'est donc par le travail, par l'emploi, et par la montée en qualification que se joue la vraie bataille du pouvoir d'achat.

Cette vision est partagée par de nombreux acteurs du territoire. Elle se traduit par un appel à :

- Développer l'emploi stable et à temps plein sur le territoire ;
- Revaloriser les grilles salariales, notamment par une meilleure application des conventions collectives ;
- Soutenir l'entrepreneuriat local dans les filières stratégiques et l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- Investir dans la formation et les parcours de montée en compétences, pour que chacun ait les moyens de se projeter durablement.

Le pouvoir d'achat ne peut être découplé du pouvoir de produire, de décider, de rester et d'agir ici. C'est cette trajectoire de transformation que le présent rapport entend poser comme boussole collective.

**Sécuriser des revenus stables :** dits « **directs** » en passant par les conventions collectives et « **indirects** » au travers de la création d'emploi, constitue également des leviers indispensables pour lutter efficacement contre la vie chère.

## PRÉCONISATION N°3



### S'assurer de l'application des conventions collectives

**Impacts visés :** Augmenter les revenus, augmenter l'attractivité des métiers.

**Indicateur d'impact :** Taux d'emploi, grilles salariales.

La dynamisation des salaires passe par l'animation des conventions collectives pour assurer pleinement un dialogue social territorial et permettre à chacun d'avoir des revenus en adéquation avec le coût de la vie.

L'application des conventions collectives permet d'une part de meilleures conditions de travail et un niveau de salaire minimum garanti pour les salariés et également une certaine équité dans la branche professionnelle concernée. Son application à La Réunion est capitale, comme cela avait été souligné dans le rapport de 2019 intitulé "Notre manière réunionnaise d'agir"<sup>48</sup>.

Lorsqu'elles ne sont pas étendues sur le territoire, un travail devrait être mener avec l'Etat et les partenaires sociaux pour demander son extension.

**Temporalité :** Moyen terme.

**Acteurs :** Etat, Conseil régional, communes et département, partenaires sociaux.

<sup>48</sup> CESER Réunion, Notre manière réunionnaise d'agir, Mars 2019

## A. Sur le court terme

**À partir de ses travaux, le CESER identifie trois leviers à explorer pour améliorer le pouvoir d'achat des ménages réunionnais, en particulier les plus vulnérables : une "redistribution (1)", une "régulation (2)" et une "péréquation élargie (3)". Ces mesures visent à réduire les disparités économiques tout en offrant un soutien immédiat et tangible.**

### 1. Redistribution

Ainsi qu'il a été précédemment souligné, la vie chère impacte plus fortement les 60 % de la population réunionnaise ayant les plus bas revenus. Afin de lutter contre cette cherté de la vie, le CESER recommande d'étudier la faisabilité d'un soutien direct ciblé vers les ménages modestes, sous une forme fiscale à définir.

En outre, le secteur marchand, à lui seul, ne saurait répondre à l'ensemble des besoins en emploi. Mobiliser le secteur non-marchand dans sa globalité — y compris les dispositifs comme les Parcours emplois compétences (PEC) — représente un levier stratégique pour renforcer les revenus des plus précaires, leur pouvoir d'agir, et consolider la cohésion sociale.<sup>49</sup>

Le CESER estime donc qu'une redistribution mieux structurée constituerait un levier pertinent pour répondre efficacement aux besoins des plus fragiles.



**Philippe FABING, Président et fondateur du groupe  
SAGIS & CIE**

Quelles politiques publiques sont, selon vous, les plus efficaces pour redistribuer les ressources en vue de réduire le coût de la vie ?

« Nous parlons de système de redistribution des richesses, nous pouvons distinguer deux niveaux :

1. La solidarité nationale, qui s'applique déjà aux citoyens réunionnais de plein droit. Or, il faut je crois le souligner, la dépense sociale moyenne (solidarité nationale : santé – retraites – chômage et aides sociales) par habitant à La Réunion est encore sensiblement inférieure à la dépense sociale moyenne par citoyen de l'Hexagone (du fait du poids moindre du bloc « retraites »). Un système de péréquation, serait-il envisageable, au motif des écarts de niveau de vie, en constituant un fond dont le montant correspondrait à celui actuellement « économisé » par la solidarité nationale, par rapport aux standards nationaux ?
2. La solidarité locale. Vaste sujet, complexe, en particulier au plan de son acceptabilité sociale. En d'autres termes, « doublons-nous » le système de redistribution national par un système local ? Alimenté comment ? (TVA, IR, autres ?) ? Redistribué à qui et sur quels critères ? Avec une contrepartie de la part des bénéficiaires, au profit du collectif ? »



<sup>49</sup> Voir en ce sens – motion du CESER Réunion, 2025, QCS /FER



**Les subventions sur certains produits ou services (par exemple: alimentation, loisirs) constituent-elles une solution viable pour atténuer les inégalités liées au coût de la vie ?**

« Les subventions présentent l'inconvénient possible, aux yeux de certains, de ne pas cibler uniquement les ménages qui en ont vraiment besoin et, de ce fait, sont parfois accusées de constituer, pour partie, un gaspillage d'argent public injustifié socialement (exemple : certaines critiques adressées au « bouclier énergie ») – autrement dit, quelle justification y aurait-il à subventionner des produits pour les ménages les plus aisés, qui ne souffrent pas d'un pouvoir d'achat inférieur à celui des ménages comparables en province hexagonale ? Pour autant, si on prend l'exemple du prix de l'électricité à La Réunion, l'approche qui a été retenue, historiquement, peut s'apparenter à une forme de « subventionnement » : pour garantir aux citoyens réunionnais le même prix que celui payé par leurs concitoyens au national, EDF applique historiquement un principe de péréquation (pris en charge aujourd'hui par l'Etat, pour simplifier). En clair, c'est la solidarité nationale, sur un arbitrage politique, qui paie le surcoût de production locale, pour que les Réunionnais ne le paient pas. D'autres marchés pourraient-ils s'en inspirer ? Par exemple : Téléphonie mobile, internet, télévision par satellite ? »

**Les aides directes aux ménages représentent elles une solution durable pour diminuer le coût de la vie, ou conviendrait-il de privilégier des approches structurelles à plus long terme ?**

« A court terme, comme le montre l'exemple martiniquais récent, en dehors de la péréquation et de l'abandon de TVA par l'Etat, il n'y a pas de solution « miracle ».

Toujours à court terme, accroître l'aide directe aux ménages les plus modestes (qui existe déjà), constitue une voie connue et maîtrisée, au plan « opérationnel ».

Le caractère durable est discutable, car il s'apprécie en fonction de considérations, de paramètres et de projections budgétaires publiques toujours difficile à réaliser. Par exemple, 40 millions d'euros par mois, soit 150 € par mois pour 265 000 ménages (75 % des ménages), soit environ 500 millions / an, représente environ 2.5 % du PIB local... Mais pas loin de 25 % du budget Région / Département. Si on se place du point de vue local, c'est beaucoup. Si on se place du point de vue national, c'est nettement moins impressionnant.

Il semble assez évident, à moyen-long terme, que si l'on considère La Réunion comme une entité autonome, en lui demandant de créer la richesse nécessaire pour améliorer le niveau de vie de ses habitants (ce qui reste un point de vue discutable dans la perspective républicaine d'appartenance à la nation française, autrement dit, demande-t-on à la Creuse de garantir des revenus décents à ses habitants ?), la question des relais de croissance marchands et de l'augmentation du taux d'emploi local reste une des seules voies « soutenables », pour améliorer durablement les revenus et le niveau de vie des habitants de l'île, sans faire peser l'effort sur les finances publiques ou la solidarité.

On peut aussi constater que, dans les autres régions du pays, quand les habitants veulent améliorer leur situation, certains utilisent notamment une des possibilités à leur disposition : la mobilité, pour quitter les bassins d'emplois les moins féconds et aller vers des bassins plus porteurs.

L'inconvénient étant, pour les régions émettrices, qu'elles s'appauvrisse au profit des régions de destination. Néanmoins, le besoin d'actifs au niveau national est parfaitement connu et documenté... C'est là un moyen (et une opportunité réelle) d'améliorer le niveau de vie de certains Réunionnais (qui « sauteraient la mer »), mais, par définition, pas des Réunionnais qui veulent rester à La Réunion... »



À partir des auditions et de ses travaux, le CESER a identifié plusieurs leviers d'actions prioritaires pour intervenir rapidement en faveur des publics les plus vulnérables, premiers touchés par la vie chère.

## PRÉCONISATION N°4



### Développer un octroi de mer social

**Impacts visés** : Augmenter le pouvoir d'achat de ces ménages.

**Indicateur d'impact** : Taux d'emploi.

Le CESER préconise de flétrir une partie de l'octroi de mer collecté vers les ménages les plus modestes en :

1. Identifiant un seuil d'accompagnement ;
2. Déterminant un montant d'aide ;
3. Accompagnant et redirigeant en concertation avec les communes une partie des recettes sous une forme à définir aux plus vulnérables.

**Temporalité** : Moyen terme.

**Acteurs** : Etat, Conseil régional, communes et département.

Contrairement à certaines représentations simplifiées, l'octroi de mer constitue une ressource essentielle pour les finances locales. À La Réunion, il représente « **33,4 % des recettes fiscales des collectivités locales** »<sup>50</sup>. Il est donc à la fois un **instrument de financement des services publics**, un **outil de soutien à la production locale**, et un **levier de différenciation fiscale territoriale**.

Son avenir ne peut être envisagé sans une évaluation rigoureuse de ses effets, ni sans une vision stratégique intégrée dans le cadre d'une **transition démocratique**, où les choix fiscaux sont coconstruits avec les acteurs économiques, les représentants de la société civile et les élus territoriaux. Le CESER appelle à intégrer cette réflexion dans une **nouvelle gouvernance fiscale territorialisée**, adossée à la trajectoire de développement réunionnaise.

<sup>50</sup> Fondation Jean Jaurès, Du local à l'international. Les outre-mer face aux défis économiques, sociaux et environnementaux, Avril 2025



## BED (Bassin d'Emplois à Dynamiser)

Bassin d'emplois -nature

**Un bassin d'emplois à redynamiser (BER) est une zone du territoire français caractérisée par un fort écart de taux de chômage avec le taux national.** L'entreprise située dans un BER peut bénéficier d'exonérations fiscales : impôt sur les bénéfices, cotisation foncière des entreprises (CFE) et taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Elle bénéficie également d'exonérations de cotisations sociales.

Ce dispositif est aujourd'hui appliqué dans deux régions hexagonales : la vallée de la Meuse en région Grand-Est et le Lavelanet en région Occitanie. Il permet aux entreprises installées ou souhaitant s'implanter de bénéficier d'une exonération de charges fiscales et sociales jusqu'à 5 ans en respectant certaines conditions.<sup>51</sup>

L'objectif de ce dispositif est d'assurer l'autonomie économique des DROM-COM en relocalisant des productions stratégiques. Les mesures clés sont des zones franches à fiscalité adaptée, subventions à l'investissement industriel, financement d'infrastructures productives. Les effets attendus sont la réduction des importations, le renforcement des exportations régionales et la stimulation des filières locales.

## PRÉCONISATION N°5



### Définir et mettre en œuvre un dispositif lisible et pérenne à l'image d'un Bassin d'emploi à Redynamiser (BER)

**Impacts visés :** Développer le taux d'emploi, agir sur l'amélioration du revenu.

**Indicateur d'impact :** Taux d'emploi.

Plus qu'une zone franche, en continuité avec la loi Plein Emploi<sup>52</sup> et dans l'attente d'une réforme fiscale territoriale assurant une équité réelle avec l'Hexagone, il serait pertinent de mettre en œuvre une **péréquation adaptable, ciblant les Bassins d'emploi à dynamiser (BED)**, sur le modèle des "bassins à redynamiser" de 2005. Ce dispositif permettrait d'anticiper les dynamiques économiques locales en finançant des activités structurantes (éducation, santé, entrepreneuriat) et en expérimentant une **fiscalité redistributive** fondée sur la richesse effective des territoires. **Les avantages obtenus par les entreprises doivent être conditionnés** par l'application, la dynamisation de conventions collectives et la création d'emplois pérennes.

Ce dispositif pourrait être **conditionné et maintenu jusqu'à l'atteinte d'un écart du taux de chômage de 30% avec l'Hexagone, favorisant une logique de résultats.**

**Temporalité :** Court terme.

**Acteurs :** Etat, Conseil régional, entreprises, chambres consulaires, Conseil départemental.

<sup>51</sup> [Loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006](#)

<sup>52</sup> [LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi](#)

De manière globale, pour un développement économique local harmonieux, il est nécessaire d'accompagner les entreprises pour bénéficier des dispositifs permettant leur croissance, et en conséquence la création d'emplois. **Ainsi, le CESER identifie trois niveaux d'accompagnement à structurer** (Cf. Figure échelle de structuration des entreprises selon leur taille de marché) selon le savoir-faire des entreprises en matière de captation de financement et de la taille de leur marché :

1. **Renforcer** : Accompagner les TPE/PME dans le développement de leur savoir-faire en leur fournissant des outils adaptés et des compétences en ingénierie, afin de faciliter l'accès aux dispositifs d'aide et de financement.
2. **Mutualiser** : Pour les entreprises ayant atteint un certain niveau de maturité, encourager la mise en réseau sous forme de Groupements d'intérêt économique (GIE) ou de projets collectifs, afin de mutualiser les compétences et accéder plus efficacement à des financements tels que les aides du FEDER.
3. **Rayonner** : Une fois structurées et consolidées, les entreprises à fort potentiel doivent être soutenues dans leur stratégie d'expansion, en les aidant à s'ouvrir à de nouveaux marchés, régionaux et internationaux.

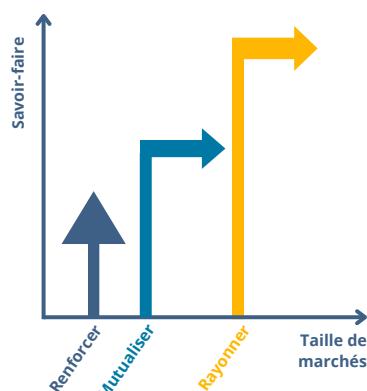


Figure 13 : Échelle de structuration des entreprises selon leur maturité et leur marché, conception CESER Réunion

## PRÉCONISATION N°6



### Améliorer l'accompagnement dans la recherche des aides appropriées pour les TPE/PME et par conséquent, pérenniser les entreprises et les emplois.

- **Impacts visés** : Agir sur l'amélioration du revenu, développer le taux d'emploi.
- **Indicateur d'impact** : Taux d'emploi.

Le CESER propose de :

- Etudier et définir des seuils d'aides ajustés pour les entreprises et les plus bas salaires adaptés au coût de la vie ;
- Création d'un guichet unique d'accompagnement des entreprises ;
- Adapter les aides publiques aux TPE/PME pour leur permettre de mieux rémunérer les salariés ;
- S'assurer que les aides soient soumises à des critères d'éco-conditionnalité, tout en garantissant la pérennité des emplois associés. A cette fin, le comité de suivi pluri fonds des programmes européens ainsi que l'AGILE pourraient s'assurer du suivi et de la redevabilité des aides.<sup>53</sup>
- Evaluer l'impact des aides sur la création d'emplois.
- **Temporalité** : Court terme.
- **Acteurs** : Etat, Conseil régional, entreprises, chambres consulaires, Conseil départemental.

<sup>53</sup> Site région réunion : <https://regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/programmes-europeens2021-2027-la-region-le-departement-et-l-etat-signent-la-convention-cadre>

## 2.Régulation

**Dans une démarche de concurrence maîtrisée**, le CESER a ainsi identifié plusieurs leviers de régulation économique pour prendre des mesures éclairées et adaptées contre cette vie chère, en lien avec les parties prenantes.

**Dès lors le manque de données fiables, accessibles et actualisées**, ainsi que la difficulté à établir une vision transparente de l'ensemble de la chaîne de formation des prix, entravent la régulation de l'économie dans les territoires insulaires. A cet égard, M. Manuel Valls, Ministre des Outre-mer, soulevait que « l'opacité et l'accumulation des marges à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement sont au cœur du problème de la vie chère. »<sup>54</sup>

### PRÉCONISATION N°7



#### Renforcer la transparence sur les entreprises et la formation des prix

**Impacts visés** : Améliorer la connaissance, disposer de meilleurs indicateurs pour les mesures politiques.

**Indicateurs d'impact** : Nombre d'entreprises publient leurs états financiers, indice de dispersion des prix<sup>55</sup>.

Le CESER propose de renforcer la transmission de ces données de manière actualisée et de les rendre disponibles. Il rappelle ses précédents travaux et souligne que pour une réflexion collective efficace, les données sont cruciales pour objectiver les situations et dépasser les émotions, et propose de passer d'une utilisation descriptive des données à un outil d'aide à la décision. **Il est essentiel de définir les données nécessaires aux décideurs** (type, fréquence, objet, collecte) pour construire ensemble le territoire à travers ce langage commun.

**Temporalité** : Moyen terme.

**Acteurs** : Etat, entreprises, OPMR.

**Par ailleurs, les situations de concentration, de monopole ou d'oligopole** contribuent à rendre le marché réunionnais dépendant et peu dynamique. En ce sens, le rapport du CESER intitulé « *Regard juridique sur les enjeux et les équilibres des marchés en territoire insulaire* »<sup>56</sup> explore en profondeur les défis et les dynamiques de l'économie réunionnaise dans le cadre des mutations socioéconomiques et territoriales à venir. Ce document, propose une acculturation conceptuelle et juridique autour des principales problématiques liées à l'équilibre des économies de marché, en particulier dans un contexte insulaire. Il examine également les grands principes et les effets des phénomènes de concentration économique, offrant ainsi des pistes de réflexion pour renforcer la résilience et la compétitivité de La Réunion.<sup>57</sup>

<sup>54</sup> Assemblée nationale, Question au Gouvernement n° 312 : Marges sur les prix en outre-mer, Janvier 2025

<sup>55</sup> Annexe – Lexique citoyen

<sup>56</sup> CESER Réunion, Regards juridiques sur les enjeux et les équilibres des marchés en territoire insulaire, 2020

<sup>57</sup> CESER Réunion, Avis sur les mesures du CIOM, Décembre 2023



## L'indice d'Herfindhal et Hirschmann (IHH)

Cet indice propose une mesure du niveau de concentration d'un marché en tenant compte à la fois du nombre d'entreprises présentes et de la répartition de leurs parts de marché. En d'autres termes, il met en évidence non seulement le faible nombre d'acteurs mais aussi l'inégalité dans la distribution de leurs parts. Cet indice correspond à la somme des carrés des parts de marché.<sup>58</sup>

## PRÉCONISATION N°8



### Renforcer le droit de la concurrence et de la régulation économique à La Réunion

**Impacts visés :** Augmenter la concurrence, diminuer les prix.

**Indicateur d'impact :** Evolution de la concurrence (nombre d'acteurs, parts de marché), l'indice d'Herfindhal et Hirschmann (IHH).

Le CESER propose d'élargir les compétences de l'autorité de la concurrence et de l'ensemble des acteurs pour agir en faveur de la libre concurrence. A l'instar de la proposition de loi du Sénat<sup>59</sup>, le CESER propose de réduire les seuils de contrôle des concentrations en Outre-mer, tous secteurs confondus, pour mieux combattre les situations de monopole, duopole ou oligopole. Ainsi que de limiter l'influence des entreprises dans la chaîne d'approvisionnement en interdisant le cumul des fonctions.

Par ailleurs, le Gouvernement pourrait étendre son pouvoir de régulation des prix aux cas de marges commerciales excessives sur des marchés anormaux.

Le CESER préconise ainsi de :

- Mesurer le niveau de concentration avec l'IHH : cet indicateur (indice Herfindahl-Hirschman) pourrait être systématiquement mobilisé par l'Autorité de la concurrence, en lien avec l'INSEE et les observatoires économiques régionaux, pour évaluer la structure de marché dans les principaux secteurs (grande distribution, carburants, fret, BTP, télécommunications...). Cela permettrait d'objectiver les situations de monopole, duopole ou oligopole dans les territoires ultramarins et de cibler les mesures correctives.
- Retirer le bénéfice du dispositif des exonérations de charges sociales ou fiscales aux entreprises ne publient pas leurs comptes : cette mesure viserait à renforcer la transparence financière et la responsabilité des entreprises. En conditionnant les avantages publics à une obligation de publication, elle participerait à une meilleure connaissance des acteurs économiques locaux, tout en assurant un traitement équitable entre les opérateurs.

La proposition de loi de mars 2025 visant à lutter contre la vie chère dans les territoires d'Outre-mer prévoit de renforcer les pouvoirs des préfets<sup>60</sup>. Elle serait de nature à s'inscrire dans une trajectoire de concurrence maîtrisée au service du territoire, il apparaît donc opportun de reprendre ces mesures dans le futur projet loi vie chère. En effet, les préfets pourraient saisir le président du tribunal de commerce pour qu'il ordonne aux dirigeants d'entreprises ne respectant pas leurs obligations de déposer leurs comptes. Statuant en référé, le président du tribunal aurait la possibilité d'imposer une sanction civile, sous forme d'une astreinte pouvant atteindre 1 000 euros par jour de retard.

**Temporalité :** Moyen terme.

**Acteur :** Autorité de la concurrence.

<sup>58</sup> CESER Réunion, Regards juridiques sur les enjeux et les équilibres des marchés en territoire insulaire, 2020

<sup>59</sup> Sénat, Texte n° 199 (2024-2025) de M. Victorin LUREL et plusieurs de ses collègues, déposé au Sénat le 10 décembre 2024

<sup>60</sup> Vie Publique, Proposition de loi visant à lutter contre la vie chère en renforçant le droit de la concurrence et de la régulation économique outre-mer, Mars 2025

**Enfin, l'étroitesse du marché** freine le développement des entreprises locales et contribue directement au maintien d'un niveau de vie élevé. En effet, l'acquisition de matériel parfois surdimensionné par rapport à la demande locale engendre des coûts importants, pouvant se répercuter sur les prix. L'élargissement de leur marché aux pays de la Zone permettrait aux entreprises de mieux rentabiliser leurs investissements (CAPEX), en répartissant les coûts d'amortissement sur un volume d'activité plus large, facilitant ainsi leur croissance et rentabilité.

## PRÉCONISATION N°9



### Multiplier l'offre de marché dans notre espace régional et adapter les normes

**Impacts visés** : Augmenter le développement des entreprises, viser l'internationalisation, diminuer les prix.

**Indicateurs d'impact** : Taux de rotation des entreprises, taux de défaillance des entreprises.

Le CESER propose de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour territorialiser la concurrence dans notre espace régional. Il rappelle ainsi ses travaux sur les Accords de Partenariats Economiques<sup>61</sup> et sur la Différenciation territoriale<sup>62</sup> qui incitent à notamment à adapter les normes et trouver une gouvernance pour accroître l'exportation de nos productions et le commerce avec les pays de la Zone.

La coopération régionale est une opportunité stratégique pour réduire la dépendance aux importations lointaines et renforcer nos filières locales. La différenciation normative doit être un atout pour l'adaptation aux réalités ultramarines et la compétitivité des entreprises.

A cette fin, il est également important de renforcer les relais de financement pour accompagner les porteurs de projets à se développer à l'international.<sup>63</sup>

**Temporalité** : Moyen terme.

**Acteurs** : Etat, Conseil régional, entreprises, Commission Océan Indien (COI), Club export.

<sup>61</sup> CESER Réunion, Rapport Territoire terre d'Europe 2050, 2023

<sup>62</sup> CESER Réunion, Contribution Différenciation territoriale, 2023

<sup>63</sup> CESER Réunion, Nouvelle approche de financement, 2023

### 3.Péréquation

L'insularité et l'éloignement géographique entraînent des surcoûts notables, notamment sur les dépenses de consommation courante, alourdisant le budget des ménages réunionnais. Dans le prolongement du principe constitutionnel d'une République une et indivisible, et dans le cadre des revendications liées à la continuité territoriale, le CESER explore les moyens de garantir aux Réunionnais un accès équitable à des services comparables à ceux disponibles dans l'Hexagone.



#### Péréquation

Mécanisme de solidarité entre territoires qui permet de redistribuer des moyens (financiers, fiscaux, logistiques) en tenant compte de leurs contraintes spécifiques (éloignement, surcoûts, insularité...).

“

#### Olivier SUDRIE, fondateur du cabinet DME

« Un système de péréquation bien conçu permettrait de compenser les surcoûts structurels supportés par les territoires ultramarins. Ce serait l'expression concrète de la solidarité nationale au XXI<sup>e</sup> siècle.»

**Le CESER de La Réunion a sollicité le cabinet DME pour répondre à deux questions :**

**« Comment pourrait-on concrètement instaurer une péréquation tarifaire concernant l'importation des produits de première nécessité ? Plus spécifiquement, quelles seraient les pistes pour répercuter efficacement les taxes sur les produits à forte valeur ajoutée ? »**

**« Contexte :** Il ressort de notre étude sur la formation des prix en Martinique réalisée en 2023 à la demande de la CCI Martinique que les frais d'approche représentent 17 % du prix TTC des produits importés de consommation courante. Ces frais d'approche sont constitués principalement des coûts de transport maritime, des droits de port, de l'octroi de mer et de divers coûts logistiques domestiques.

Décomposition du prix TTC d'un produit importé de consommation courante



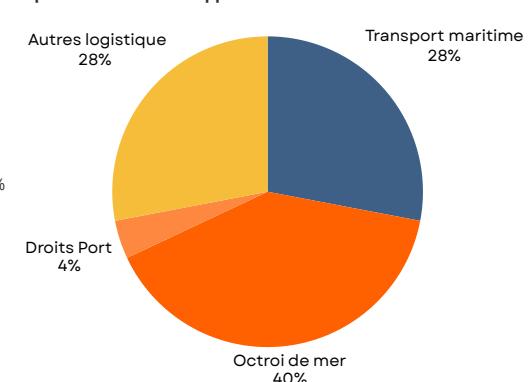
Au total, les frais d'approche représentent (en moyenne) :

- 17% du prix TTC d'un produit importé de consommation courante
- Majorent de 30% environ le prix FOB du produit importé (soit 17/58)

Pour info : la fiscalité (OM et TVA) représente :

- 12% du prix TTC d'un produit importé de consommation courante
- Majore de 21% environ le prix FOB du produit importé (soit : 12/58)

Répartition des frais d'approche





**Principe général :** Le principe de la péréquation consiste à reporter tout ou partie des frais d'approche grevant le prix des produits de première nécessité (et singulièrement ceux à faible valeur ajoutée) sur le prix des produits de moindre nécessité (et surtout sur ceux à forte valeur ajoutée).

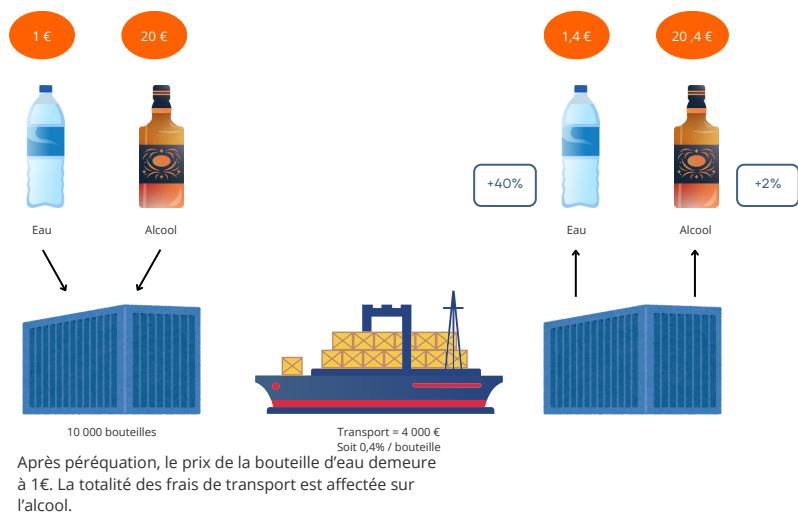
L'intérêt de cette péréquation est illustré sur le schéma ci-dessous. La péréquation pourrait porter principalement sur :

- Le coût du transport maritime ;
- La fiscalité indirecte (octroi de mer et TVA) ;
- Les frais portuaires (droits de port et manutention verticale).

**Focus fiscalité :** Dans le protocole de lutte contre la vie chère signé le 16 octobre dernier, la Collectivité territoriale de Martinique s'est engagée à baisser les taux d'octroi de mer (interne et externe) sur 54 familles de produits. De son côté, l'Etat s'est engagé à porter à 0 % le taux de TVA sur 69 familles de produits.

La neutralité budgétaire de ces mesures (tant pour l'Etat que pour la CTM) est assurée par une hausse de la fiscalité indirecte sur des produits non alimentaires.

La répartition ad-valorem du coût du transport maritime conduit dans l'exemple ci-dessous à une majoration de 40 % du prix du produit à faible valeur ajoutée (eau)



**Précaution :** La baisse des taux d'octroi de mer externe réduit la protection dont bénéficient les opérateurs locaux produisant des produits substituables aux importations. Pour affronter la concurrence extérieure, les producteurs locaux doivent réaliser des gains de productivité et/ou accepter une baisse de leur taux de marge productive. »



La mise en place d'un mécanisme de péréquation renforcé, basé sur le modèle existant appliqué aux collectivités locales, permettrait de corriger les inégalités de conditions de vie à partir des écarts objectifs constatés (prix, coûts de transport, accès aux services).

Le CESER propose d'explorer plusieurs pistes concrètes :

- **Une péréquation sociale**, intégrée aux politiques nationales (logement, santé, alimentation) ;
- **Une péréquation économique**, via un fonds de compensation des surcoûts logistiques ;
- **Une péréquation fiscale**, pour harmoniser les prélèvements selon les réalités territoriales.

Ce levier ne doit plus être perçu comme une compensation, mais comme un investissement dans l'équité républicaine.

## PRÉCONISATION N°10



### Étendre la péréquation tarifaire existante sur l'électricité à d'autres services et produits essentiels

**Impacts visés** : Augmenter le pouvoir d'achat, diminuer le prix des produits et service.

**Indicateurs d'impact** : Part de revenu consacrée aux dépenses essentielles.

La taille réduite du marché couplé aux surcoûts liés à l'insularité limitent le potentiel économique du territoire ainsi que sa capacité à générer des recettes fiscales locales, et donc son autonomie financière. En l'absence d'un mécanisme solide de péréquation, les collectivités auront du mal à mener à bien leurs politiques de cohésion sociale et d'aménagement du territoire. C'est pourquoi une péréquation financière s'impose, à l'image de la **Contribution au service public de l'électricité (CSPE)**, qui compense les surcoûts liés à la production et à la distribution d'électricité dans les zones non interconnectées. Ce type de mécanisme permet d'assurer un traitement équitable entre les territoires, en mutualisant les charges à l'échelle nationale. Or, pour les régions ultrapériphériques, **l'assiette fiscale régionale ne sera jamais suffisante**. Le CESER recommande donc de penser la solidarité à un niveau **national, voire européen**.

**Temporalité** : Court terme.

**Acteurs** : Opérateurs de services (téléphone, internet...), Energie et télécommunication, Opérateur d'importance vitale (OIV).

La Réunion, région ultrapériphérique (RUP), est confrontée à des surcoûts structurels liés à son éloignement, sa dépendance logistique et sa situation insulaire. **Ces contraintes impactent directement le coût de la vie**, en particulier **les produits indispensables à la consommation courante**, et freinent la compétitivité économique de l'île. Afin de s'inscrire pleinement dans une République une et indivisible, il apparaît nécessaire d'assurer une continuité territoriale ne se limitant pas aux personnes et s'étendant aux marchandises.

Le CESER recommande à cette fin que La Réunion puisse bénéficier d'un dispositif structurant, équivalent à celui adopté en Corse, qui permette de :

- Réduire les inégalités territoriales entre les Outre-mer et l'Hexagone ;
- Garantir un accès équitable aux produits de consommation courante et aux biens essentiels pour tous les Réunionnais ;
- Renforcer la cohésion sociale, économique et solidaire des Réunionnais au sein de la Nation.

## PRÉCONISATION N°11



### **Continuité territoriale des biens - Crée une Délégation de service public (DSP) maritime et aérienne adaptée aux enjeux et spécificités réunionnaises**

#### **Impacts visés :**

- Sur le coût de la vie : Une diminution notable des prix des produits indispensables importés grâce à une prise en charge des surcoûts logistiques. Une réduction des inégalités économiques avec la métropole ;
- Sur l'économie locale : Une relance des activités locales grâce à des intrants moins chers et une amélioration de la compétitivité des entreprises réunionnaises ;
- Sur la cohésion sociale : Une amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables, renforçant la solidarité et l'unité nationale.

#### **Indicateurs d'impact :** Part de revenu consacrée aux dépenses essentielles, taux d'emploi

Le CESER propose de créer une DSP maritime et aérienne, adaptée aux spécificités de La Réunion, qui serait un levier majeur pour répondre à ces enjeux.

Elle pourrait se formaliser de la manière suivante :

#### **Périmètre géographique**

1. Transport maritime : Liaisons entre La Réunion et les ports métropolitains stratégiques (Marseille, Le Havre). Connexions régionales avec Maurice, Madagascar, Mayotte, les Comores et les Seychelles.
2. Transport aérien : Vols entre La Réunion et les principales métropoles françaises (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nantes). Liaisons régionales pour renforcer l'intégration économique et sociale dans l'océan Indien.

#### **Les produits et services concernés**

1. Produits de consommation courante :
  - Aliments essentiels : céréales, lait, viande, poisson ;
  - Médicaments et équipements de santé ;
  - Produits pour la construction et l'habitat (matériaux de construction).



2. Biens stratégiques :

- Équipements industriels et technologiques (électronique, machines, outils numériques) ;
- Intrants agricoles et artisanaux pour soutenir les filières locales.

3. Services essentiels :

- Transport pour les passagers en situation de précarité économique ;
- Évacuations sanitaires vers les hôpitaux métropolitains pour soins spécialisés et rapatriement mortuaire.

4. Fret environnemental et stratégique :

- Équipements pour la transition écologique (panneaux solaires, batteries) ;
- Produits nécessaires à la résilience alimentaires et énergétiques.

Afin de développer les projets de mobilité, il conviendrait de mobiliser la dotation ferroviaire pour le territoire réunionnais. Cette dotation ferroviaire est distribuée dans les autres régions hexagonales et permettrait l'équité entre les différentes collectivités territoriales.

Le CESER propose dans l'esprit de la proposition de loi du Sénat<sup>64</sup>, d'élargir l'aide au fret prévue par l'article 24 de la loi relative au développement économique des outre-mer de 2009 afin de garantir que tous les produits **indispensables à la consommation courante** importés puissent bénéficier de cette aide tout en s'assurant que ces aides se traduisent effectivement par une baisse des prix de vente pour les consommateurs.

**Temporalité** : Moyen terme.

**Acteurs** : Etat, Conseil régional, Grand port maritime, opérateur sélectionné.

<sup>64</sup> Sénat, [Texte n° 199 \(2024-2025\) de M. Victorin LUREL et plusieurs de ses collègues, déposé au Sénat le 10 décembre 2024](#)

## B.Sur le moyen et le long terme

Les enjeux de réponses structurelles doivent nécessiter de travailler sur le temps long dont parfois et souvent les bénéfices sont appréciés sur le long terme. Aussi, le CESER se propose de mettre en œuvre des leviers à moyen et long terme permettant de structurer et d'animer des écosystèmes publics/privés. Le CESER considère que la consolidation des services publics est une priorité de moyen/long terme. Il propose de sécuriser et de mobiliser leviers socio-économiques, ainsi que de conforter les dispositifs régionaux en vue d'agir pour la création d'emplois sur le territoire.

### 1.Consolider les services publics

La vie chère à La Réunion affecte particulièrement les ménages les plus vulnérables, creusant les inégalités sociales et rendant difficile l'accès aux besoins essentiels tels que l'alimentation, le logement, la santé et l'éducation. Les services sociaux jouent un rôle d'amortisseur contre les fluctuations économiques, en accompagnement les familles en difficulté au travers d'aides adaptées.

En l'occurrence, l'une des difficultés premières est l'accès au logement et son impact dans le budget des ménages. Cette contrainte budgétaire est particulièrement visible à La Réunion, où « **une trop grande proportion de ménages consacre entre 50 % et 80 % de leur budget au paiement du loyer, qui peut atteindre 21,40 euros du mètre carré dans certaines zones** »<sup>65</sup>. Cette réalité crée une **trappe à précarité**, elle renforce la vulnérabilité résidentielle, pousse certains ménages vers l'habitat informel et accentue les inégalités territoriales dans l'accès au logement.

Cette situation appelle une **transition sociale assumée** pour garantir un accès effectif aux droits fondamentaux (logement, eau, énergie), au sein d'un territoire marqué par de nombreuses fragilités, mais aussi riche en opportunités. Elle confirme le besoin d'inscrire la **dépense publique dans une logique d'investissement social et de justice territoriale**, ce que notre Pacte territorial réunionnais peut encadrer.

En soutenant et en renforçant les dispositifs existants, tels que les aides au logement, les allocations familiales, les services de médiation sociale, les aides à la formation et à la mobilité, il est possible de réduire significativement la pression financière qui pèse sur les ménages.

En outre, l'accès à l'eau potable est une préoccupation quotidienne pour de nombreux foyers réunionnais. Le rapport de la Fondation Jean-Jaurès précise que « **la moitié de la population ultra-marine ne peut pas boire l'eau du robinet, car elle est impropre à la consommation** ».<sup>66</sup> Cette réalité impose aux ménages d'acheter de l'eau en bouteille, renchérissant leurs dépenses. Elle interroge aussi la performance des infrastructures publiques, les écarts de traitement entre zones et la robustesse de la gestion de cette ressource.

Ce constat met en lumière une urgence : celle d'une **transition écologique territorialisée**, qui dépasse les slogans pour se traduire par des investissements, une régulation adaptée et des actions coordonnées à l'échelle locale. L'accès à l'eau, à un air sain, à un habitat adapté et à la prévention des risques climatiques doit devenir un pilier de la réponse à la vie chère, et non un angle mort.

<sup>65</sup> Fondation Jean Jaurès, Du local à l'international. Les outre-mer face aux défis économiques, sociaux et environnementaux, Avril 2025

<sup>66</sup> Fondation Jean Jaurès, Du local à l'international. Les outre-mer face aux défis économiques, sociaux et environnementaux, Avril 2025

## PRÉCONISATION N°12



### Structurer un plan d'urgence économique et social

**Impacts visés** : Améliorer la résilience sociale des ménages les plus pauvres et les plus défavorisés.

**Indicateurs d'impact** : Taux de défaillance des entreprises, taux de pauvreté.

A l'image du Plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC), introduit en 1952 et destiné à organiser et à coordonner les moyens et actions en cas d'urgence ou de crise, bien souvent en réponse à des événements environnementaux majeurs ou des catastrophes, un plan d'urgence devrait voir le jour pour apporter des réponses sur les volets économiques et sociaux. Ce plan d'urgence devrait être structuré, non seulement dans sa capacité d'intervention, mais aussi dans son adéquation avec les réalités territoriales.

Il pourrait faire l'objet d'un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) permettant de sanctuariser des moyens budgétaires spécifiques alloués par l'État sur plusieurs années. Par ailleurs, ce plan structurant nécessiterait un dialogue de gestion annuel entre l'État et les collectivités locales, incluant les services déconcentrés (préfectures, DIECCTE) pour ajuster en continu les dispositifs à la conjoncture et aux urgences territoriales. L'objectif est de renforcer la capacité de réaction de l'État et des collectivités face aux crises économiques et sociales, à l'instar de sa réactivité face aux crises environnementales dans le cadre de l'ORSEC.

**Temporalité** : Moyen terme.

**Acteurs** : Etat.



Le tissu économique de La Réunion est composé à plus de **95 % de TPE et de PME**. **Créer un emploi** dans une TPE ou une PME, **c'est tirer les emplois vers le haut, c'est agir pour le pouvoir d'achat**. Investir dans les TPE et PME, c'est donc faire le choix d'une économie plus juste, plus locale et plus résiliente.

## PRÉCONISATION N°13

### Créer un observatoire des fragilités économiques

**Impacts visés** : Repérer les signaux faibles et agir plus rapidement.

**Indicateurs d'impact** : Taux de défaillance des entreprises, taux d'entreprise en redressement.

Compte tenu que les crises se succèdent et les vulnérabilités persistent, le CESER propose la création d'un observatoire des fragilités économiques qui permettrait d'identifier plus rapidement les entreprises présentant des vulnérabilités et de leur proposer un accompagnement adapté avec les partenaires publics/privés pour les armer. L'anticipation de ces situations renforce la résilience des entreprises et ainsi de l'économie réunionnaise.

**Temporalité** : Moyen terme.

**Acteurs** : Etat, INSEE, IEDOM, Conseil Régional, CRIES'R, tribunal de commerce et chambres consulaires.

## 2.Sécuriser et mobiliser les leviers économiques et sociaux

**L'accompagnement d'une nouvelle trajectoire de croissance durable, passe par la sécurisation et la mobilisation des leviers économiques et sociaux portés au niveau national et local.** Il est important de faire un focus sur les leviers de consommations pour agir en faveur du pouvoir d'achat et ceux à destination des entreprises pour limiter les coûts, développer l'économie et l'emploi.

- **Leviers normatifs**

Dans la perspective du prochain Comité interministériel des Outre-mer (CIOM), il est essentiel d'agir sur l'ensemble des leviers normatifs afin de faciliter l'adaptation des dispositifs nationaux et locaux aux spécificités ultramarines, et en particulier à celles de La Réunion. Le CESER rappelle ainsi son avis sur les mesures du CIOM de 2023<sup>67</sup>, qui soulignait l'importance d'avoir une approche différenciée des politiques publiques, une plus grande souplesse réglementaire et une meilleure prise en compte des réalités économiques, sociales et territoriales de l'île. Il s'agit notamment d'élargir et d'adapter les dispositifs existants (tels que le BQP, les normes de constructions, les politiques fiscales, etc.) tout en favorisant l'expérimentation locale, la co-construction des solutions avec les acteurs de terrain, et l'activation des marges de manœuvre prévues à l'article 73 de la Constitution.

- **Leviers de consommation**

**Il convient de rendre effectif le Bouclier qualité prix (BQP)**, ceci, afin d'obtenir des prix sur des biens de première nécessité et de consommation courante équivalents à ceux pratiqués en moyenne en Hexagone.

On peut citer en ce sens, dans le cadre de la proposition de loi rectifiée n° 522 du 29 octobre 2024 "*mesures d'urgences contre la vie chère*" les amendements déposés par plusieurs députés visant à modifier l'article L. 410-5 du Code de commerce :

- L'exemption de la production locale de l'injonction d'alignement des prix sur ceux pratiqués en moyenne dans l'Hexagone ;
- La favorisation des produits locaux par rapport aux produits en provenance de l'extérieur dans la négociation des prix ;
- L'élargissement du champ d'application du BQP.



### Bouclier Qualité Prix (BQP)

Dispositif mis en place dans les Outre-mer pour plafonner le prix d'un panier de produits de première nécessité, en accord avec les distributeurs. Il vise à atténuer les effets de la vie chère sur les familles modestes.

<sup>67</sup> CESER Réunion, 2023, avis sur les mesures du comité interministériel de l'Outre-mer

## PRÉCONISATION N°14



### Élargir le BQP et renforcer sa communication

**Impacts visés** : Améliorer le pouvoir d'achat, améliorer la visibilité.

**Indicateur d'impact** : Part de marché du panier BQP dans la grande distribution.

Issu de la loi EROM, le BQP est un dispositif qui vise à garantir un certain rapport qualité/prix abordables sur une liste de produits essentiels. En 2024, à La Réunion, le BQP comprenait environ 153 produits répartis dans des catégories comme l'alimentaire, le bricolage et plus récemment les produits et prestations automobiles<sup>68</sup>. Élargir la gamme de produits inclus dans le BQP est un pas de plus dans la lutte contre la vie chère.

Aujourd'hui signalés par un logo dans les magasins participants, une plus large communication autour des produits ainsi que des enseignes partenaires pourrait renforcer la transparence et la pédagogie qui entoure ce dispositif. En élargissant la gamme et renforçant la communication, un contrôle renforcé et une attention tout particulière doit être portée à la disponibilité des produits pour permettre au plus grand nombre d'y accéder.

**Temporalité** : Moyen terme.

**Acteurs** : Etat, grande distribution.

- **Leviers à destination du développement économique**

Le CESER de La Réunion, dans son étude *La Réunion un monde en mutation : Enjeux de souveraineté et de connectivité* appelle à « coordonner, concentrer et contractualiser les ambitions, les stratégies de connectivités au titre de la dimension européenne », ceci tant sur le plan numérique, maritime qu'aérien.<sup>69</sup>

Ainsi, sur la vie chère le CESE<sup>70</sup> nous rappelle que **les coûts liés au passage portuaire restent relativement élevés en Outre-mer**, notamment en ce qui concerne les services rendus aux navires et l'avitaillement, qui s'avèrent plus onéreux que dans les ports des îles voisines. L'un des principaux défis consiste à optimiser l'utilisation du transport maritime pour les trajets de retour vers les ports métropolitains. Actuellement, de nombreux retours s'effectuent à vide, et un meilleur équilibre du fret entre les importations et les exportations contribuerait à réduire les coûts des liaisons maritimes. Par ailleurs, les services portuaires disponibles dans les ports ultramarins demeurent limités. Il serait pertinent de renforcer des secteurs comme la réparation navale, le stockage et la logistique, afin de stimuler l'activité et répondre aux besoins du marché<sup>71</sup>.

<sup>68</sup> OPMR Réunion, Bouclier Qualité Prix.

<sup>69</sup> CESER Réunion, La Réunion un monde en mutation : Enjeux de souveraineté et de connectivité, 2021

<sup>70</sup> CESE, mieux connecter les Outre-mer Octobre 2024

<sup>71</sup> Hervé Deiss, SITL 2022 : les ports d'outre-mer disposent d'un potentiel à développer, Ports et corridors, 12 avril 2022

## PRÉCONISATION N°15



### Développer les filières portuaires et créer une zone franche portuaire

**Impacts visés :** Développer l'économie, augmenter le taux d'emploi, diminuer les coûts d'importations.

**Indicateur d'impact :** Poids du secteur portuaire dans le PIB régional, taux d'emploi

L'instauration de zones franches portuaires représenterait un levier stratégique pour dynamiser le commerce au sein des grands ports maritimes.

Le CESER préconise la structuration et le développement de filières de services portuaires à La Réunion, notamment dans des secteurs clés tels que la réparation navale, le stockage, la logistique et l'avitaillement, en étroite synergie avec les activités portuaires. Par ailleurs, il est impératif de mettre en place des dispositifs de formation professionnelle, aussi bien initiale que continue, pour répondre aux besoins spécifiques des métiers du service portuaire, comme la réparation navale, la manutention et la logistique.

Enfin, l'État devra s'assurer que les entreprises intervenant dans la chaîne logistique soient de nationalité française ou européenne, en conformité avec les enjeux de souveraineté économique et afin de préserver nos intérêts stratégiques nationaux.

**Temporalité :** Long terme.

**Acteurs :** Etat, Conseil régional, Conseil département Grand port maritime, Cluster maritime et ADIR.

**La commande publique locale constitue également un levier stratégique** pour renforcer le développement de l'île et la création d'emploi. Elle permet par l'activité de générer des revenus directs pour le territoire.

## PRÉCONISATION N°16



### Créer un « label RSE Péi » adapté aux entreprises locales pour faciliter leur accès aux marchés publics.

**Impacts visés :** Préservation et développement de l'emploi local, développement économique et durable, protectionnisme local, et promotion des entreprises locales face à la concurrence extérieure.

**Indicateur d'impact :** Nombre d'entreprises labellisées, nombre d'entreprises sélectionnées dans les appels d'offre, taux d'emploi.

À partir de 2026, la loi "Climat et résilience" impose l'intégration d'un critère Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) dans les marchés publics, avec une généralisation des critères environnementaux d'ici 2030, dont 30 % à dimension sociale. Certaines collectivités, comme la Région Auvergne-RhôneAlpes, vont plus loin, recommandant jusqu'à 30 % de pondération pour les critères écologiques et sociaux. D'autres, telles que la Nouvelle-Aquitaine ou l'Île-de-France, conditionnent leurs aides financières à des engagements écosociaux formalisés dans des contrats de transitions. Une proposition de loi de décembre 2024 renforce cette dynamique, en prévoyant des comités de suivi pour évaluer l'impact réel des aides publiques sur l'emploi et l'économie locale.

Le CESER propose :

- Élaboration d'un cahier des charges par les chambres consulaires et la Stratégie du bon achat (SBA) sous l'égide du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- Généralisation de la pratique par la signature d'une charte et l'adoption de pratiques communes favorisant les achats locaux ;
- Redistribution des cotisations liées au label au niveau local via les chambres consulaires ; Généraliser l'application de l'article 73 de la loi EROM ;
- Incitation et gratification des entreprises privées pour encourager l'achat local.

**Temporalité** : Moyen/long terme.

**Acteurs** : Bailleurs sociaux, collectivités, EPCI, acheteurs publics (entités adjudicatrices/pouvoirs adjudicateurs) soumis à la commande publique, ainsi que les entreprises privées.

Enfin, les **Espaces d'intelligence territoriale (EIT) constituent des outils innovants pour apporter des réponses rapides et adaptées** à des problématiques complexes et actuelles. Ils facilitent l'accompagnement des acteurs locaux et l'émergence de nouveaux opérateurs, contribuant ainsi à la création d'emplois et à la génération de revenus.

## PRÉCONISATION N°17



### Créer des clusters thématiques répartis dans toutes les microrégions de l'île pour développer et créer de l'emploi

**Impacts visés** : Développer l'emploi, rééquilibrer territorialement l'accès à l'emploi, favoriser des solutions innovantes adaptées aux spécificités du territoire.

**Indicateur d'impact** : Taux d'emploi.

Le CESER propose de :

- **Créer des clusters thématiques répartis dans toutes les microrégions** : Inspirés de modèles comme Station F, ces clusters formeraient des pôles d'innovation, adaptés au contexte local pour maximiser leur impact. En mobilisant des fonds existants ;
- **Mobiliser des entrepreneurs autour de thématiques spécifiques** : Par exemple, la mobilité, le logement, ou encore la transition écologique, avec des moyens dédiés tels que des ressources financières, logistiques et des expertises ciblées (comptabilité, ingénierie financière, aspects juridiques, etc.) ;
- **Renforcer les synergies locales** : Fédérer les acteurs économiques, sociaux et institutionnels de chaque microrégion afin d'exploiter pleinement le potentiel du territoire tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque zone ;
- **Sélectionner les opérateurs sur les thématiques identifiées**, au travers d'appels à projets ou autres et accompagner l'entreprises, l'opérateur sélectionné pour la thématique identifiée.

**Temporalité** : Moyen /long terme.

**Acteurs** : Conseil régional sous Maîtrise d'Œuvre (MOE) en lien avec la convention chambre de commerce.

### 3. Conforter les dispositifs régionaux

Le CESER recommande que l'État accompagne le renforcement des dispositifs régionaux existants, en soutien au développement local. A titre d'exemple, le Conseil régional a lancé en Décembre 2023, l'outil #FAIRE, qui vise plusieurs objectifs :

- Répondre aux besoins de financements des PME réunionnaises ;
- Faciliter l'accès au financement ;
- Créer un effet de levier sur l'investissement privé ;
- Agir sur l'emploi local ;
- Proposer des financements renouvelables.

Dans sa contribution Nouvelle approche du financement pour un meilleur développement économique<sup>72</sup>, le CESER préconise la dynamisation et la diversification de l'offre de financement basée sur une co-construction territoriale. A cette fin, le territoire doit se doter de financements alternatifs adaptés avec une ingénierie locale, en lien avec les partenaires publics et privés. Cette nouvelle approche, doit s'accompagner de la création d'un fonds d'investissement public et privé, soutenu par une fiscalité incluant des Fonds d'investissement de proximité (FIP).

Le CESER souligne ainsi que la définition actuelle des entreprises<sup>73</sup>, trop générale, peut en exclure certaines des politiques publiques. Une nouvelle catégorisation, mieux adaptée aux réalités locales, permettrait de mieux cibler l'accompagnement et de renforcer l'efficacité des actions en faveur du développement économique.

## PRÉCONISATION N°18



### Renforcer la résilience économique

**Impacts visés** : Améliorer le développement économique locale améliorer le taux d'emploi.

**Indicateur d'impact** : Part de production locale dans les dépenses des ménages, entreprises privées et des acheteurs publics.

Renforcer la citoyenneté économique permet aux individus d'acquérir les compétences, les connaissances, et les ressources nécessaires pour participer activement à l'économie. Consommer local favorise le développement de l'emploi local.

L'étude *Ré-enraciner l'économie locale* (REELLE) a conclu que la production locale de biens et de services permettait de satisfaire 80 % de la demande à La Réunion. Elle a mis en exergue la nécessité relocaliser 10 % des importations pour créer une valeur ajoutée de plus de 500 millions d'euros et plus de 7000 emplois.<sup>74</sup> Le CESER propose d'actualiser l'étude REELLE au regard de la fragilité de la situation économique actuelle. Il conviendrait également d'organiser une Conférence des parties (COP), réunissant la Région, Réunion Développement, l'État et les chambres consulaires, afin de piloter la priorité « soutenir le dynamisme de nos entreprises » prévu dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)<sup>75</sup> et dédié à l'entrepreneuriat local, à l'accompagnement des dynamiques de création d'entreprise.

<sup>72</sup> CESER Réunion, Nouvelle approche de financement pour un développement économique, Décembre 2023

<sup>73</sup> Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique

<sup>74</sup> CPME, Etude Ré-Enraciner l'Economie locale, Octobre 2017

<sup>75</sup> Région Réunion, Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) – La nouvelle économie (Réunion 2030)

Par ailleurs, selon le Haut conseil à la commande publique (HCCP), en 2020, la commande publique représentait plus de 10 % du PIB réunionnais<sup>76</sup>. Le CESER préconise de promouvoir l'ancrage territorial par l'achat public et la généralisation des conventions Stratégie du bon achat (SBA). Il est donc crucial d'apporter un soutien aux structures ayant un ancrage territorial local et ainsi favoriser l'augmentation des emplois locaux.

**Temporalité** : Moyen terme.

**Acteurs** : Conseil régional, Etat plus généralement acheteurs publics, acheteurs privés.

En outre, **l'aménagement du territoire** joue un rôle clé dans la problématique de la vie chère. Les déplacements, en particulier, engendrent des coûts importants, aussi bien pour les ménages que pour les finances publiques. Un aménagement réfléchi contribue également à réduire les coûts de productivité en limitant les trajets domicile-travail. En ce sens, le CESER, dans son rapport *Habitat*<sup>77</sup>, soulignait que « Le développement urbain a produit un territoire émietté que le Schéma d'aménagement régional (SAR)<sup>78</sup> de 2011 a tenté de freiner. Or, cette évolution s'est poursuivie avec les Bas qui se sont densifiés sans pour autant contenir l'étalement urbain sur les mi-pentes et les Hauts. (...) ».

**La configuration actuelle du territoire implique l'achat d'un véhicule, son entretien, le carburant, l'assurance, le stationnement** qui sont autant de dépenses fixes qui pèsent lourdement sur les budgets des ménages. Dans certains cas, ces charges représentent un frein direct à l'insertion professionnelle : il devient difficile, voire impossible, d'accepter un emploi éloigné du domicile sans solution de mobilité abordable.

Dès lors, comme le rappelait le CESER dans sa contribution « Quels déplacements professionnels pour La Réunion »<sup>79</sup> : « **en l'absence de mesures concrètes, la congestion croissante du réseau routier et ses répercussions économiques ne pourront que s'aggraver** ». **La question de la mobilité** dépasse largement les seules considérations économiques : elle **influence directement la qualité de vie des travailleurs**, tant dans leur sphère professionnelle que privée. Elle doit donc être appréhendée dans une perspective globale, intégrant des dimensions sociales, sanitaires, sécuritaires, environnementales et sociétales, essentielles à la fois pour le développement économique et la promotion de l'emploi.

<sup>76</sup> HCCP, Rapport d'activité 2020, Mars 2023

<sup>77</sup> CESER Réunion, 2023, L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050, un projet de société.

<sup>78</sup> Schéma d'Aménagement Régional

<sup>79</sup> CESER Réunion, 2023, Quels déplacements professionnels pour La Réunion, contribution aux états généraux des mobilités

## PRÉCONISATION N°19



### Organiser les mobilités professionnelles sur le territoire

**Impacts visés :** Réduire les embouteillages aux heures de déplacement domicile-travail.

**Indicateur d'impact :** Durée moyenne des trajets domicile-travail, diminuer les coûts de transport, augmenter la mobilité des travailleurs et chercheurs d'emplois.

En raison de son insularité, l'île dépend fortement des importations, ce qui rend le transport routier de marchandises particulièrement important dans le flux global de circulation, notamment les heures pleines qui impactent notamment les trajets domicile-travail.

Le CESER rappelle ainsi sa contribution, *Quels déplacements pour les mobilités professionnelles ?* et préconise :

- **D'organiser le transport de marchandises et la logistique urbaine de nuit pour réduire la congestion aux heures de pointe.** Bien que prévu par le SRIT, cela reste non appliqué ; une actualisation est nécessaire pour planifier une logistique plus efficace. A cette fin le CESER propose de mettre en place un dialogue social entre syndicats et employeurs afin de contractualiser des livraisons sur des plages horaires creuses ou nocturnes ; de prévoir des incitations fiscales et sociales pour encourager ces pratiques ; de développer des infrastructures adaptées : aires de livraison, hubs logistiques, gestion du stationnement.
- **De favoriser le développement des mobilités plus douces :** covoiturage, bus, vélos (...).

**Temporalité :** Court /Moyen terme.

**Acteurs :** État, collectivités territoriales, transporteurs.

## PRÉCONISATION N°20



### Accompagner les politiques de l'habitat, en faveur d'une revitalisation et d'une densification de l'Habitat sur le modèle de la ville du quart d'heure.

**Impacts visés :** Diminuer les coûts de transports, développer le taux d'emploi, développer l'économie, création de Zones d'activités économiques (ZAE) et de logements.

**Indicateur d'impact :** Taux d'emploi, création d'entreprises, parc de logement.

Le CESER rappelle ainsi son rapport, "*L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050 - un projet de société*", et préconise :

- **D'évoluer vers un modèle de ville inspiré du concept de la « ville du quart d'heure ».** Ce type d'organisation, structuré autour de quartiers disposant de commerces, de services de proximité et d'emplois, semble particulièrement adapté à un territoire comme La Réunion, dont les caractéristiques géographiques (superficie, relief) sont contraignantes. Cette approche présente de nombreux avantages et contribue, à moyen et long terme, à réduire les dépenses liées aux déplacements et aux coûts d'entretien pour les ménages, tout en favorisant la création d'emplois directement au sein des quartiers.
- **D'engager une réflexion sur l'encadrement des loyers** pour protéger les locataires et réguler les tendances inflationnistes du marché sans générer un frein à l'investissement locatif.

**Temporalité :** Long terme.

**Acteurs :** Etat, collectivités et bailleurs sociaux.

Les leviers identifiés précédemment n'ont pas pour but d'enrayer la cherté de la vie mais de proposer quelques actions à fort effet de levier. C'est pourquoi le CESER recommande d'ouvrir un travail de prospective structurant (IV), en proposant une nouvelle trajectoire de développement. Celle-ci vise à renforcer l'attractivité, la compétitivité et le rayonnement de La Réunion dans son espace indopacifique.

**L'enjeu est de bâtir un modèle économique et social durable, dans lequel chacun puisse s'épanouir sans subir le poids de la vie chère, et où la cohésion sociale devienne un moteur de transformation.**

# IV/ Vers une nouvelle trajectoire de croissance et un pacte territorial partagé

Le CESER propose de projeter une trajectoire de long terme, fondée sur une ambition partagée. Ce chapitre trace une trajectoire collective, appuyée sur des indicateurs, un pacte, et une gouvernance renouvelée.

## A. Bâtir une nouvelle trajectoire de transformation

Ainsi, pour créer un tissu économique local compétitif, le CESER propose de bâtir une nouvelle trajectoire de transformation durable partagée inspirée de l'étude, de 2021, de l'AFD sur *les Modélisations des trajectoires de croissance à long terme des Outre-mer*<sup>80</sup>.



### Sortir de la vie chère par le haut : bâtir une trajectoire de transformation

Le rapport de l'AFD sur les trajectoires de croissance des Outre-mer montre que les modèles actuels sont fragiles, dépendants de la commande publique, peu tournés vers l'intégration régionale. Il appelle à une diversification économique à partir des spécificités territoriales. Le CESER partage cette lecture et y ancre ses préconisations.

Ainsi, l'AFD a modélisé plusieurs trajectoires économiques possibles pour les Outre-mer à l'horizon 2040. Son constat est clair : les modèles actuels de croissance ultramarine sont à bout de souffle. Ils reposent encore trop largement sur la dépense publique, la consommation importée et la dépendance structurelle aux aides.

À partir de ce diagnostic, l'AFD propose trois scénarios :

1. Inertie, avec une lente dégradation des équilibres sociaux ;
2. Retournement, avec des tensions sociales et économiques non maîtrisées ;
- 3. Transformation, fondée sur l'investissement productif, la montée en compétences, la coopération régionale et la soutenabilité**

Le CESER s'inscrit résolument dans cette troisième voie. La lutte contre la vie chère ne peut être isolée d'une vision globale : changer les moteurs de croissance, relocaliser la valeur, investir dans les transitions, structurer une économie insulaire adaptée à ses réalités.

La Réunion peut jouer un rôle de territoire pilote d'un nouveau modèle ultramarin, à la croisée de la cohésion nationale, de la transition écologique et du développement régional.

<sup>80</sup> AFD, O. Sudrie, Modélisation des trajectoires de croissance à long terme des Outre-mer, Juillet 2021

## Une dynamique de rattrapage de La Réunion au ralenti

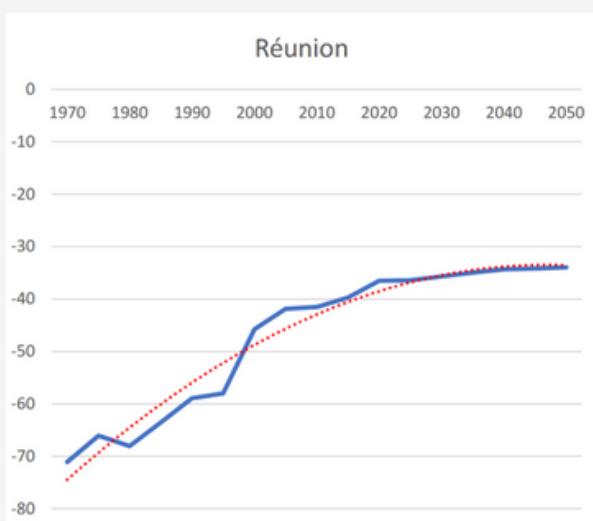


Figure 14 : Ecarts de PIB/Hab par rapport à la moyenne nationale (1970-2050) en %

Source : INSEE (1970-2015) et projections Alto (V12) au-delà. Issu du rapport AFD 2022, modélisation des trajectoires de croissance à long terme des outre-mer ;

Note : Le taux de croissance du PIB/hab au niveau national a été fixé, par hypothèse, à 1,2% par an entre 2020 et 2050. Voir note 28

Dans les années 70, l'écart de PIB par habitant entre l'Hexagone et La Réunion était de 70 %. Aujourd'hui, il s'est réduit à 40 %<sup>81</sup>. Il s'agit maintenant de poser des politiques publiques volontaristes sur une planification stratégique (horizon 20 ans) afin de rattraper les points restants.

En effet, si la dynamique de rattrapage a été colossale, on note l'arrêt du processus de convergence et de transformation. En ce sens, O. Sudrie, dans son étude sur *les Modélisations des trajectoires de croissance à long terme des Outre-mer*<sup>82</sup> rappelle « qu'en l'absence de gain de productivité des Outre-mer, la croissance devrait être nulle au cours des trente prochaines années ». En outre, son modèle montre que la poursuite de la politique de convergence nécessiterait dans les années à venir d'importants financements publics supplémentaires qu'il apparaît peu probable d'obtenir. Il invite ainsi à « repenser la convergence » pour combler ces écarts avec l'Hexagone. Objectif, qui ne peut arriver sans « un changement en profondeur du modèle économique ultramarin ».

Une nouvelle trajectoire permettrait de passer du normatif à une trajectoire durable. Pour attaquer ces 40%, il nous faut une trajectoire de croissance ambitieuse et donc sortir d'une simple gestion des crises successives par une gestion structurelle. Cette stratégie de rattrapage va nécessiter la mobilisation de toutes les forces vives.

Il s'agit donc de proposer une nouvelle trajectoire économique pour La Réunion qui s'inscrit dans une loi programme, visant à développer le taux d'emploi. Pour atteindre cette dernière et poursuivre la réduction des inégalités, le CESER propose que les politiques publiques structurent leur action autour de quatre leviers principaux :

- Les prix ;
- La régulation économique ;
- Les revenus ;
- Le développement économique.

<sup>81</sup> AFD, O. Sudrie, Modélisation des trajectoires de croissance à long terme des Outre-mer, Juillet 2021

<sup>82</sup> AFD, O. Sudrie, Modélisation des trajectoires de croissance à long terme des Outre-mer, Juillet 2021

## Une nouvelle trajectoire de croissance pour un pacte territorial

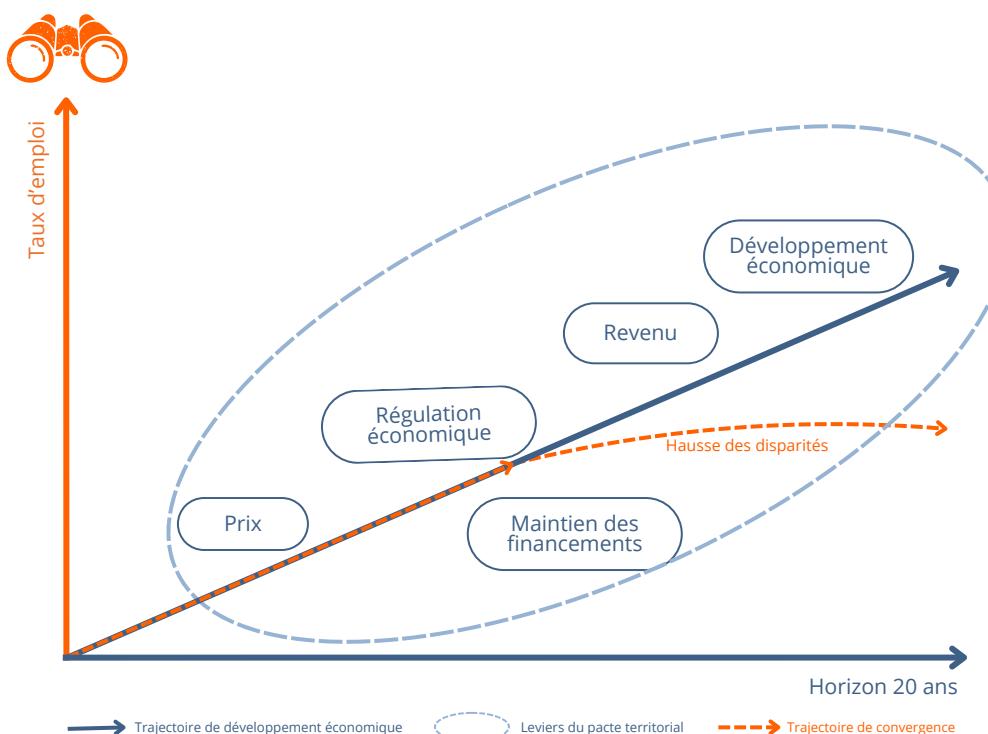


Figure 4 : le pouvoir d'achat à horizon 20 ans et les leviers de La Réunion  
(schéma à visée pédagogique pouvant comporter des approximations)

Ce rapport n'oppose pas constats et actions, ni urgences sociales et transformation structurelle. Il propose une trajectoire raisonnée, fondée sur une planification à trois temps : court, moyen et long terme. Il en appelle à un Pacte territorial de justice économique, dont les leviers ont été explicités dans les chapitres précédents.

Mais toute trajectoire nécessite une boussole. Les ambitions exprimées ici ont d'autant plus de portée qu'elles s'appuient sur des indicateurs de suivi déjà identifiés dans le corps du rapport. Ces indicateurs permettent de mesurer les effets produits, d'en débattre collectivement, et d'ajuster les priorités au fil du temps.

## Une nouvelle trajectoire de croissance pour un pacte territorial

Objectif	Indicateur	Fréquence de suivi
Réduire les écarts de niveau de vie	Écart de revenu médian Réunion/Hexagone (source : INSEE)	Annuel
Renforcer l'emploi local	Taux d'emploi et de chômage (sources : INSEE, DIECCTE)	Semestriel
Suivre la précarité réelle	Reste à vivre par décile de revenu (sources : CAF, INSEE)	Annuel
Suivre l'évolution des prix des produits essentiels	Prix du panier Bouclier Qualité Prix (sources : Préfecture, INSEE)	Trimestriel
Relocaliser la valeur économique	Taux de couverture des importations par production locale et des prestations services locale VS extérieures	Annuel

Dans le cadre des compétences que lui confère la loi NOTRe, le CESER de La Réunion réaffirme sa disponibilité à contribuer à l'évaluation des politiques publiques, et à accompagner l'analyse des trajectoires et des indicateurs d'impact qui conforteront la dynamique engagée.



### Le CESER, acteur de l'évaluation territoriale

Conformément à la loi NOTRe, le CESER de La Réunion est reconnu comme contributeur à l'évaluation des politiques publiques régionales.

Dans cette trajectoire, il se positionne comme vigie indépendante, force de proposition et partenaire du pilotage démocratique, capable d'objectiver les écarts, de qualifier les progrès, et d'animer une lecture collective des résultats.

Il se tient prêt à co-animer avec les institutions la mise en débat régulière des indicateurs, pour que l'ambition ne soit pas un slogan, mais une méthode.

Il propose de consolider un Observatoire (O'Péi), de co-piloter une conférence sociale annuelle, et de nourrir cette évaluation par des indicateurs de transformation partagés.

## B. Se rattacher à une loi programme

### Pourquoi une loi- programme ?

Une loi-programme permet :

- D'assurer une planification pluriannuelle avec des engagements budgétaires clairs ;
- De coordonner les investissements publics et privés à moyen terme ;
- D'aligner les politiques publiques locales et nationales ;
- De garantir l'évaluation de l'impact territorial réel des mesures.

**Le CESER préconise de créer une loi-programme Outre-mer 2025-2030**, adossée à un rapport annuel au Parlement et co-construite avec les CESER, sur le modèle des Contrats plan Etat-Région (CPER).

### Transformer la loi "vie chère" en levier de transformation structurelle

L'État déploie divers dispositifs de soutien (fiscaux, financiers, export), mais ceux-ci demeurent dispersés et souvent conjoncturels. Le CESER appelle à une réponse plus audacieuse et structurelle.

**Dix ans : c'est le temps du rattrapage économique.**

Dans l'attente d'une loi programme, sans viser l'exhaustivité, **le CESER recommande d'articuler le projet de loi "vie chère" à venir autour de quatre piliers législatifs**, issus des préconisations précédemment exposées, en s'appuyant sur les spécificités insulaires et les exigences de justice sociale.

#### 1. Extension de la péréquation tarifaire existante sur l'électricité à d'autres services et produits essentiels

Les Réunionnais paient plus cher du fait des surcoûts structurels (fret, taxes, marges). Il est temps d'appliquer le principe de péréquation nationale à d'autres biens et services de première nécessité. Le CESER préconise notamment :

- Identifier les produits/services indispensables ;
- Créer une base juridique nationale pour étendre la péréquation.

#### 2. Définition et mise en œuvre d'un dispositif lisible et pérenne à l'image d'un Bassin d'emplois à redynamiser (BER)

Inspiré des bassins à redynamiser de 2005, plus qu'une zone franche, il s'agit de mettre en œuvre une **péréquation adaptable sur La Réunion permettant aux entreprises de bénéficier d'exonérations fiscales**, de manière conditionnée **et évaluée jusqu'à un objectif** : ramener l'écart d'un taux de chômage à moins de 30 % avec l'Hexagone.

### 3. Continuité territoriale des biens comme principe opposable

Mettre en place une **Délégation de service public (DSP)** sur les flux logistiques vitaux : alimentation, matériaux, santé, numérique. Ce principe assurerait une **équité d'accès aux biens essentiels**, au même titre que la continuité des personnes.

### 4. Extension légale du BQP et le renforcement de sa communication

Élargir le BQP au **logement, à l'énergie, au numérique et à la santé**, et en faire un outil de **régulation active** de négociation des prix, avec une communication renforcée auprès du grand public.



#### Reste à vivre

Somme d'argent qui reste à un foyer une fois qu'il a payé toutes ses charges fixes (loyer, transport, énergie, crédit, alimentation de base...). C'est un indicateur du pouvoir réel de consommer et de participer à la vie sociale.



#### Taux de couverture

Rapport entre ce que produit le territoire et ce qu'il importe. Un taux élevé signifie que la production locale répond mieux aux besoins du territoire : moins de dépendance, plus de résilience.

**La nouvelle trajectoire de transformation devra être coconstruite** dans le cadre d'un Pacte territorial réunissant l'ensemble des parties prenantes, en vue d'aboutir à une loi-programme effective. Ce Pacte territorial garantirait un dialogue social renforcé, une meilleure acceptabilité des mesures, ainsi qu'une loi adaptée aux spécificités insulaires.

## C. Consolider un pacte territorial

Le CESER rappelle ainsi sa contribution « *Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s) et faire société* » où est évoquée l'importance **de mettre en place une planification échelonnée de la différenciation territoriale**<sup>83</sup> :

- 1.Une planification stratégique (10 à 20 ans) ;
- 2.Un pilotage stratégique (5 à 10 ans) ;
- 3.Un pilotage opérationnel (1 à 5 ans).

Par ailleurs, dans sa contribution de 2025 intitulée “ *Nouvelle société réunionnaise : une évidence, une dynamique, un horizon*”, le CESER propose une méthode fondée sur les 4 C pour renforcer l'efficacité de l'action publique<sup>84</sup> :

- **Cohérence** : pour l'alignement entre les ambitions politiques et les moyens mobilisés pour les atteindre ;
- **Coordination** : pour l'articulation entre les différents acteurs, les périmètres, les compétences, les temporalités ;
- **Contractualisation** : pour la formalisation des engagements ainsi que leur suivi ;
- **Co-construction** : pour l'élaboration de propositions qui associent les citoyens, les organisations et les territoires

**Une gouvernance doit être établie pour chaque étape de la planification.** De même, des indicateurs d'impact, de suivi et de réalisation doivent être élaborés et suivis afin d'avoir une bonne vision macro et micro du territoire et ainsi optimiser l'efficience de l'action publique.

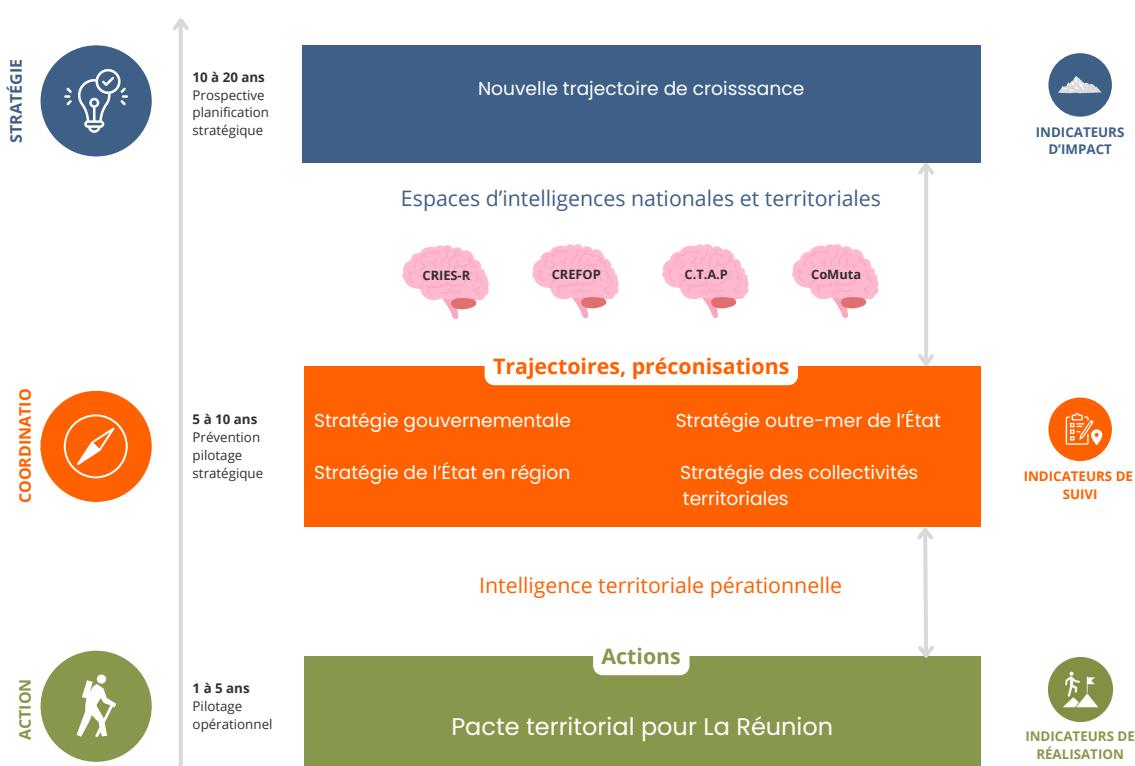


Figure 15 : Le pacte territorial pour La Réunion, conception CESER Réunion, 2025

<sup>83</sup> CESER Réunion, *Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s) et faire société : informer, bâtir et transmettre*, Mars 2019

<sup>84</sup> CESER Réunion, Nouvelle société réunionnaise : une évidence, une dynamique, un horizon, Avril 2025



## PRÉCONISATION N°21

### Construire un pacte territorial en ouvrant un dialogue social territorial

**Impacts visés** : Améliorer la coordination des politiques publiques, améliorer l'évaluation et l'acceptabilité des politiques publiques ; améliorer leur impact.

**Indicateur d'impact** : Réalisation d'une trajectoire commune, partagée et évaluabile, taux de mise en œuvre des engagements pris.

Le CESER préconise de construire un pacte territorial pour La Réunion afin d'assurer l'évaluation pour le développement de l'action publique sur le territoire **dans une démarche 3 E : Efficacité, Efficience et Evaluation**.<sup>85</sup>

L'absence de dialogue social peut avoir un impact direct sur la faiblesse des salaires, la précarité des contrats et les temps partiels imposés. La Réunion comptait 85 563 bénéficiaires de la prime d'activité en 2021.<sup>86</sup>

L'objectif est de construire un autre modèle économique favorisant un développement durable de La Réunion prenant en compte les trois dimensions : économiques, sociales et environnementales.

**Temporalité** : Court terme pour une trajectoire long terme.

**Acteurs** : Etat, et ensembles des parties prenantes.

Pour rendre effectif ce pacte territorial, il devrait être formalisé par un accord écrit qui centraliserait les objectifs stratégiques, les actions de développement, les moyens humains et financiers associés ainsi que leur feuille de route partagée pour faciliter la coopération entre l'Etat et le Conseil régional. Cet outil de cohérence et convergence des politiques publiques optimise l'efficience de l'action publique et la prise en compte des réalités locales. La mise en œuvre d'un pacte territorial implique la définition d'indicateurs de réalisation précis qui serviront d'assurer une meilleure évaluation de l'impact des sept trajectoires du territoire :



Figure 16 : Les 7 trajectoires du CESER et les indicateurs associés<sup>87</sup>

Source : la contribution Indica'ter, 2019

<sup>85</sup> CESER Réunion, La différenciation territoriale, Juin 2023

<sup>86</sup> CESE, Rapport P.46

<sup>87</sup> CESER Réunion, Les Indicateurs de Transformation du Territoire, Novembre 2019

De surcroît, comme le CESER le soulignait dans le rapport « Territoire à citoyenneté positive et territoire de défi éducatif »<sup>88</sup>, de 2020, **ce pacte territorial, pourrait également renforcer le pouvoir d'agir du citoyen, ainsi que sa capacité d'agir, facilitant la prise de décision adaptées aux réalités de la vie chère.**

Pouvoir d'agir	Capacité d'agir
<p>Le « pouvoir d'agir » du citoyen s'exerce donc en amont de chaque politique publique selon des niveaux et des dispositifs de participation qui peuvent varier. L'échelle d'Arnstein analyse ces différents niveaux et fait de la consultation, la concertation, la co-élaboration les mécanismes de participation clés de la citoyenneté positive. L'expérimentation et la généralisation progressive des outils et dispositifs de participation liés à ces mécanismes (budget participatif, civic tech, conseil local de développement...) sont essentiels pour animer une démocratie permanente et faire de La Réunion un Territoire à Citoyenneté Positive.</p>	<p>La « capacité d'agir » des citoyens, également abordée dans le tome 2, repose sur l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle de chacun, ainsi que sur l'apprentissage de la citoyenneté, qui renforcent leur aptitude à s'impliquer activement dans la vie publique.</p>

**Cette perspective doit s'inscrire dans une logique de durabilité de l'engagement** en créant du lien, des coopérations et de l'ancrage dans les territoires, tout en impliquant plus largement les institutions.

<sup>88</sup> CESER Réunion, 2020, Faire de La Réunion du Millénium un territoire à citoyenneté positive et un territoire de défi éducatif

## La trajectoire de transformation : de la péréquation à l'ambition

**Les notions d'inclusion et d'évaluation ne sont pas des ajouts extérieurs à la trajectoire proposée. Elles en sont les conditions de réussite.**

L'inclusion désigne ici la capacité de notre société à ne laisser personne de côté dans cette transformation : ni les jeunes sans solution, ni les familles précaires, ni les retraités isolés, ni les travailleurs fragiles. C'est en cela que ce rapport évoque la dignité, l'accès aux droits, et le pouvoir d'agir de chacun comme fondements de la dynamique collective.

L'évaluation, quant à elle, prolonge la logique de trajectoire : une action structurée dans le temps appelle un pilotage lisible, mesurable et ajustable. Les indicateurs proposés dans le rapport (revenus, emploi, prix, production locale...) ne sont pas accessoires : ils permettent de transformer les intentions en résultats, et les résultats en confiance.

Le CESER affirme que l'ambition ne peut se limiter à une politique réparatrice, mais nécessite une logique de transformation suivie.



Figure 17 : La trajectoire de transformation : de la péréquation à l'ambition, conception CESER Réunion, 2025

Pour soutenir cette trajectoire de croissance durable, un véritable plan de formation doit être mis en œuvre appuyé par une gouvernance partagée.

## PRÉCONISATION N°22



### Développer l'éducation budgétaire et financière

**Impacts visés :** Diminuer le surendettement des ménages, améliorer le pouvoir d'achat.

**Indicateur d'impact :** Taux de surendettement, nombre de structures dédiées à l'accompagnement.

L'éducation financière est primordiale pour permettre à l'ensemble de la population de mieux gérer ses ressources économiques, qu'il s'agisse de gestion quotidienne, d'épargne ainsi que d'investissement. La contribution du CESER intitulée Nouvelle approche de financement pour un développement économique précise que plus de 80 % des Français n'ont pas accès à un enseignement budgétaire ou financier au cours de son parcours scolaire.<sup>89</sup>

Développer une réelle culture financière au travers de cet enseignement fera que la population sera moins vulnérable aux difficultés et aux risques financiers et contribuera de manière individuelle et/ou collective d'offrir une meilleure stabilité financière et à la maîtrise des dépenses.

Le CESER préconise de mettre en place un accompagnement d'aide au budget familial. Afin de soutenir les familles dans la gestion de leurs finances et ainsi de prévenir les situations de surendettement, un coaching avec un Conseiller en économie sociale et familiale (CESF) pourrait être mis en place<sup>90</sup>. L'accompagnement serait différencié en fonction du quotient familial.

**Temporalité :** Court terme.

**Acteurs :** IEDOM, Conseil régional, Organismes de crédits, Organisme de formation et d'accompagnement.

## PRÉCONISATION N°23



### Réaffirmer le rôle du CREFOP en tant qu'instance de gouvernance régionale des politiques d'emploi

**Impacts visés :** Améliorer la coordination des formations, améliorer l'adéquation des offres et de l'emploi.

**Indicateur d'impact :** Taux d'emploi.

Le CESER soulignait dans son avis sur les Orientations budgétaires (OB) 2025, l'importance d'augmenter la fréquence de réunion du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) qui œuvre comme instance de gouvernance sur le territoire<sup>91</sup>. Le CREFOP doit servir une vision développement économique par l'emploi. Par ailleurs, il doit avoir une mission d'évaluation des politiques publiques sur le volet emploi.

Une attention toute particulière peut être portée à la formation et de l'emploi des seniors. Sans politique volontariste en faveur de ces derniers, la tendance irait vers une croissance des bénéficiaires du minimum vieillesse résultant de l'impact de la réforme des retraites et de la décote et une augmentation de la paupérisation de nos personnes âgées.

**Temporalité :** Court terme.

**Acteurs :** Etat, Conseil régional, Conseil départemental.

<sup>89</sup> CESER Réunion, [Nouvelle approche de financement pour un développement économique](#), Décembre 2023

<sup>90</sup> CESER Réunion, [Avis sur le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur le cout de la vie](#), Décembre 2023

<sup>91</sup> CESER Réunion, Avis sur les orientations budgétaires 2025 du Conseil régional, Novembre 2024

Qu'il s'agisse de leviers sur le court, moyen et long-terme, tous les chantiers doivent être menés simultanément bien que les résultats de certaines actions ne soient pas immédiats. Ce ne sera par la défiance, mais par les faits. Les sentiments et les opinions peuvent mener à une position de radicalité. Réinventer l'avenir par le passé. Imaginer ensemble une nouvelle trajectoire de croissance durable.

# V/Conclusion : Nourrir une nouvelle trajectoire de croissance

Ce rapport ne se referme pas. Il s'ouvre. Il ouvre une voie de transformation collective : celle d'une Réunion qui choisit de ne plus subir la vie chère comme une fatalité, mais de reconstruire ses équilibres sociaux, économiques et démocratiques sur le temps long.

Face à l'épuisement du modèle actuel, le CESER appelle à nourrir une nouvelle trajectoire de croissance, fondée sur ***la péréquation assumée, la redistribution active, et l'ambition productive*** adaptée aux réalités insulaires. Une trajectoire où chacun trouve sa place dans la société, dans l'économie et dans la dynamique territoriale.

C'est à cette condition que La Réunion pourra redevenir un territoire pilote d'un nouveau modèle ultramarin. ***Ce chemin demande du courage, mais il est possible. Il demande de penser loin et d'agir ensemble.***

C'est tout le sens de nos contributions à venir autour de la Nouvelle Société Réunionnaise, colonne vertébrale de notre mandature 2024-2026, qui prolongera les dynamiques enclenchées ici. Elle s'appuiera notamment sur :

- Un observatoire O'Péi (Observatoire des politiques publiques et évaluation de leur impact) pour éclairer les trajectoires et appuyer la décision publique ;
- Une conférence sociale annuelle pour renforcer le dialogue social territorial et réconcilier les acteurs autour d'un socle partagé de progrès ;
- L'ancre territorial de la commande publique, levier central de retombées socio-économiques durables pour les entreprises locales ;
- L'avis sur le CIOM, qui propose une différenciation adaptée aux réalités réunionnaises pour refonder un pacte territorial de développement.

Pour donner corps à la transformation attendue, un pilotage par les résultats s'impose. Le CESER propose de mettre en place un **tableau de bord partagé** État-Région-Société civile.

Ce tableau de bord intégrerait :

- Les 7 trajectoires de l'outil INDICAT'ER ;
- Des indicateurs de coût de la vie, de part de dépenses contraintes, d'écart de revenus, de relocalisation de valeur ;
- Un suivi régulier de l'impact des mesures de redistribution, de fiscalité différenciée, de péréquation.

## PRÉCONISATION N°24



## Créer un comité territorial de la transformation sociale

**Impacts visés** : Assurer un pilotage stratégique et transparent de la transformation économique et sociale.

**Indicateurs d'impact** : Nombre de bilans annuels publiés, niveau d'appropriation des indicateurs par les acteurs publics.

Le CESER propose la création d'un Comité territorial de transformation sociale, en lien avec le CESER et les acteurs publics, pour piloter ces indicateurs et rendre compte publiquement des avancées.

**Temporalité** : Création en 2025, fonctionnement pluriannuel.

**Acteurs** : État, Région, CESER, IEDOM, INSEE.

Mais rien ne tiendra sans ciment. **Ce ciment, c'est le tissu associatif**, les femmes et les hommes qui portent, au quotidien, la solidarité, l'insertion, la culture, le lien social. Ils sont les vigies silencieuses de la cohésion réunionnaise. Ils doivent être soutenus, valorisés, intégrés pleinement à cette nouvelle trajectoire de croissance.

Car ce rapport, au fond, ne parle pas que d'économie. **Il parle de dignité. Il parle de société.** Il parle de projet de vie dans un territoire qui mérite qu'on le regarde avec ambition, avec lucidité, avec espoir.

La Réunion n'a pas besoin d'une loi de plus. **Elle a besoin d'une boussole, d'un élan, d'un engagement.** Elle a besoin d'une trajectoire.

# Synthèse

Comme le rappelle le rapport de la Fondation Jean-Jaurès apporte un éclairage essentiel : « **ce n'est pas l'octroi de mer qui coûte cher, c'est l'invisibilité des logiques de rente, la faiblesse des régulations, et l'absence de stratégie d'émancipation économique** ».<sup>92</sup>

Le CESER partage ce diagnostic et y ajoute une ambition collective : celle de faire de La Réunion un **territoire pilote des transitions nécessaires**, en articulant les leviers écologiques, sociaux, économiques et démocratiques dans une stratégie de transformation cohérente. Cette stratégie suppose :

- Une **démocratie économique territorialisée**, fondée sur la participation de la société civile organisée ;
- Une **économie des solutions**, valorisant les ressources locales et rompant avec les dépendances systémiques ;
- Une **cohésion sociale active**, garante de la stabilité, de l'égalité des droits et de l'émancipation individuelle.

Notre **Pacte territorial** s'inscrit dans cette dynamique. Il est à la fois un cadre d'action et un contrat de confiance pour **réinventer une trajectoire réunionnaise de croissance inclusive**, au service d'un mieux-vivre durable.

---

<sup>92</sup> Fondation Jean Jaurès, Du local à l'international. Les outre-mer face aux défis économiques, sociaux et environnementaux, Avril 2025

# Cinq constats à regarder en face

1

**75% de l'écart de niveau de vie entre La Réunion et l'Hexagone s'explique par la faiblesse des revenus.**

- Ce n'est pas seulement une question de prix, c'est une question de revenus issus du travail.

2

**La vie chère est structurelle, pas conjoncturelle.**

- Elle résulte d'un modèle économique à revoir, d'un appareil productif à renforcer, et d'une structuration incomplète des mécanismes de redistribution des richesses.

3

**Les dispositifs d'urgence ne suffisent plus.**

- On ne traite pas un déséquilibre structurel avec des aides ponctuelles.

4

**Il n'y a pas de solution unique.**

- La réponse ne viendra ni d'une seule loi, ni d'un seul acteur. Elle dépend d'un pacte territorial cohérent.

5

**Le temps des trajectoires est venu.**

- Transformer durablement, c'est construire une méthode, piloter le changement, et partager les responsabilités.

# Cinq leviers pour transformer la vie chère en justice économique

1

## Péréquation

- Organiser une solidarité adaptée aux réalités insulaires et aux surcoûts structurels.

2

## Redistribution

- Renforcer les revenus issus du travail, améliorer le pouvoir d'achat durablement.

3

## Ambition économique

- Relocaliser la valeur créée, investir dans la production locale, faire confiance aux acteurs du territoire.

4

## Inclusion

- Faire place à chacun dans l'économie et dans la société. Penser les parcours, pas seulement les dispositifs.

5

## Évaluation

- Mettre en place une gouvernance et un pilotage structuré, des indicateurs suivis, et une capacité d'ajustement collectif.

Ce rapport ne cherche pas des coupables. Il propose une méthode.

Il ne revendique pas une égalité abstraite. Il appelle à une équité concrète.

Il ne nourrit pas une plainte. Il trace un chemin.

La Réunion peut devenir un territoire pilote d'un nouveau modèle de société insulaire, où le développement ne se mesure pas seulement au PIB, mais à la capacité pour chacun de vivre, de participer, de se projeter.

# Liste des préconisations

24 préconisations à mener simultanément pour définir une nouvelle trajectoire de croissance et agir structurellement contre la vie chère à La Réunion.

**Préconisation 1 :** Bâtir un budget de convergence

**Préconisation 2 :** Appliquer la charte sociale européenne aux Outre-mer

**Préconisation 3 :** S'assurer de l'application des conventions collectives

**Préconisation 4 :** Développer un octroi de mer social

**Préconisation 5 :** Définir et Mettre en œuvre un dispositif lisible et pérenne à l'image du Bassin d'Emploi à Redynamiser (BER)

**Préconisation 6 :** Améliorer l'accompagnement dans la recherche des aides appropriées pour les TPE/PME et par conséquent, pérenniser les entreprises et les emplois.

**Préconisation 7 :** Renforcer la transparence sur les entreprises et la formation des prix

**Préconisation 8 :** Renforcer le droit de la concurrence et de la régulation économique à La Réunion

**Préconisation 9 :** Multiplier l'offre de marché dans notre espace régional et adapter les normes

**Préconisation 10 :** Etendre la péréquation tarifaire existante sur l'électricité à d'autres services et produits essentiels

**Préconisation 11 :** Continuité territoriale des biens - Créer une Délégation de service public (DSP) maritime et aérienne adaptée aux enjeux et spécificités réunionnaises

**Préconisation 12 :** Structurer un plan d'urgence économique et social

**Préconisation 13 :** Créer un observatoire des fragilités économiques

**Préconisation 14 :** Elargir le Bouclier Qualité Prix et renforcer sa communication

**Préconisation 15 :** Développer les filières portuaires et créer une zone franche portuaire

**Préconisation 16 :** Créer un « label RSE Péi » adapté aux entreprises locales pour faciliter leur accès aux marchés publics.

**Préconisation 17 :** Créer des clusters thématiques répartis dans toutes les microrégions de l'île pour développer et créer de l'emploi

**Préconisation 18 :** Renforcer la résilience économique

**Préconisation 19 :** Organiser les mobilités professionnelles sur le territoire

**Préconisation 20 :** Accompagner les politiques de l'habitat, en faveur d'une revitalisation et d'une densification de l'Habitat sur le modèle de la ville du quart d'heure.

**Préconisation 21 :** Construire un pacte territorial en ouvrant un dialogue social territorial

**Préconisation 22 :** Développer l'éducation budgétaire et financière

**Préconisation 23 :** Réaffirmer le rôle du CREFOP en tant qu'instance de gouvernance régionale des politiques d'emploi

**Préconisation 24 :** Créer un comité territorial de la transformation sociale

# Bibliographie

## CESER Réunion

- CESER Réunion, 2019, Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s) et faire société : informer, bâtir et transmettre,
- CESER Réunion, 2019, Les Indicateurs de Transformation du Territoire,
- CESER Réunion, 2020, Café du territoire, regards et enjeux sur les équilibres marchés en territoire insulaire
- CESER Réunion, 2020, Faire de La Réunion du Milléum un territoire à citoyenneté positive et un territoire de défi éducatif
- CESER Réunion, 2021, La Réunion un monde en mutation : Enjeux de souveraineté et de connectivité,
- CESER Réunion, 2023, Quels déplacements professionnels pour La Réunion, contribution aux états généraux des mobilités
- CESER Réunion, 2023, Saisine coût de la vie
- CESER Réunion, 2023, Nouvelle approche de financement pour un développement économique,
- CESER Réunion, 2023, Avis sur le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur le cout de la vie,
- CESER Réunion, 2023, Avis sur les mesures du CIOM,
- CESER Réunion, 2023, La différenciation territoriale,
- CESER Réunion, 2023, L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050,un projet de société.
- CESER Réunion, 2024, Contribution quelles valeurs territoriales de l'action publique ?
- CESER Réunion, 2024, Les retombées socio-économiques du SPASER,
- CESER Réunion, 2024, Avis sur les orientations budgétaires 2025 du Conseil régional
- CESER Réunion, 2025, Nouvelle société réunionnaise : une évidence, une dynamique, un horizon

## CESE

- CESE, 2016, Avant-projet de loi égalité réelle essentiel
- CESE, 2016, Avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle Outre-mer
- CESE, 2022, Le pouvoir d'achat en Outre-mer.,
- CESE, 2023, Rapport pouvoir d'achat,
- CESE, 2024, Mieux connecter les Outre-mer
- CESE, 2024, Sortir de la crise démocratique Rapport annuel sur l'état de la France en 2024

## Rapports, études

- Préfet Paul Cousseran, 1971, Essai de diagnostic sur la conjoncture réunionnaise
- Jean-François Hoarau. La vie chère en Outre-Mer, un phénomène structurel ? La Lettre du CEMOI, 2019, 20, pp.1-11. Hal-03546562
- François Hermet. L'octroi de mer. Volet 1: bref historique et principe de fonctionnement. La Lettre du CEMOI, 2015, 02, pp.1-4. hal-03546545
- Rapport, 2024, AMF / ACCD'OM, analyse du mécanisme de la chaîne de constitution des prix en outre-mer
- Lagadec G., Farvaque E., 2015, La recherche de rente en outre-mer : Faits stylisés et mécanismes cumulatifs. Revue d'économie politique, vol. 25, n° 1, p. 97-115
- O. Sudrie, AFD, 2021, Modélisation des trajectoires de croissance à long terme des Outre-mer.
- Assemblée Nationale, 2023, Rapport n° 1549 sur le coût de la vie dans les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution
- Hervé Deiss, SITL, 2022 : les ports d'outre-mer disposent d'un potentiel à développer, Ports et corridors,
- CPME, 2017, Etude Ré-Enraciner l'Economie locale,
- HCCP, 2023, Rapport d'activité
- Fondation Jean-Jaurès, rapport, 2025, du local à l'international : les outre-mer face aux défis économiques, sociaux et environnementaux, sous la direction de Jeanne Belanyi et Carine David
- Observatoire des inégalités, 2025, rapport sur les inégalités en France
- Cour des comptes, 2025, rapport public annuel
- IGAS-IGF, 2025, évaluation des mesures d'exonérations et de cotisations sociales spécifiques aux OM

## **Actualités institutionnelles vie chère**

- Sénat, Délégation sénatoriale aux outre -mer, 2024, auditions – vie chère outre-mer
- Commission européenne, 2024, Règles en matière de TVA pour les petites entreprises – Régime en faveur des PME
- Assemblée nationale, Question au Gouvernement n° 312 : Marges sur les prix en outre-mer, Janvier 2025
- Alternatives économiques, 2024, [PODCAST] - Responsabilité territoriale des entreprises
- Assemblée Nationale, 2024, Rapport, n° 698 sur la proposition de loi de M. Boris Vallaud et plusieurs de ses collègues visant à prendre des mesures d'urgence contre la vie chère et à réguler la concentration des acteurs économiques dans les territoires d'outre-mer
- Public Sénat, 2024, Vie chère dans les Outre-mer
- Public Sénat, 2024, François-Noël Buffet : « Il n'est pas acceptable d'avoir 40 % d'écart de prix avec la Martinique »
- Proposition de loi, n° 522 rectifié visant à prendre des mesures d'urgence contre la vie chère et à réguler la concentration des acteurs économiques dans les territoires d'outre-mer, n° 522 rectifié, déposée le mardi 29 octobre 2024.

## **Indicateurs**

- INSEE, 2022, Enquête migrations, famille et vieillissement 2010-2020 à La Réunion, Guadeloupe, Martinique et Guyane
- IEDOM, 2023, Etudes économiques et financières, Ratios sectoriels de La Réunion
- INSEE, 2024, Prix à la consommation à La Réunion : +0,2 % en avril 2024 et +3,6 % sur un an,
- IEDOM, 2025, enquête typologique – le surendettement des ménages dans les départements et collectivités d'outre-mer.
- INSEE, enquête de comparaison spatiale des prix 2010, 2015 et 2022 – Compilation SAGIS
- INSEE, 2024, Niveau de vie et pauvreté en 2021 à La Réunion,
- INSEE-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017 ; INSEE, 2020, Flash Réunion n°169.
- Comité territorial pour l'emploi, 2025
- INSEE, 2025, Retraités du régime général et bénéficiaires du minimum vieillesse au 31 décembre 2023,
- INSEE, 2024, chiffres clés 2024 – L'essentiel sur La Réunion -
- INSEE, 2024, Analyse Réunion n°99,
- Banque de France, 2019, Les inégalités de revenus,
- DEAL, 2015, indicateur de développement durable
- DDE Réunion, 2009, Approche de la qualité des services de transports en commun à La Réunion
- OPMR Réunion, Bouclier Qualité Prix,
- Site - Toute l'Europe eu, boussole de compétitivité : <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/boussole-pour-la-competitivite-l-ue-trace-sa-feuille-de-route-pour-rester-dans-la-course-mondiale/>

# Acronymes et sigles

- 3 E** : Efficacité, efficience et évaluation (démarche)
- ACCD'OM** : Association des Communes et Collectivité d'Outre-mer
- ADIR** : Association pour le Développement Industriel de La Réunion
- AFD** : Agence Française de Développement
- AGILE** : Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne
- AMF** : Association des Maires de France
- BED** : Bassin Emploi à Dynamiser
- BER** : Bassin Emploi à Redynamiser
- BQP** : Bouclier Qualité Prix
- CAF** : Caisse d'Allocations Familiale
- CCI** : Chambre de commerce et d'industrie
- CEMOI** : Centre d'Économie et de Management de l'Océan Indien
- CESE** : Conseil Économique, Social et Environnemental
- CESER** : Conseil Économique, Social, Environnemental Régional
- CESF** : Conseiller en Économie Sociale et Familiale
- CFE** : Côtisation Foncière des Entreprises
- CIOM** : Comité Interministériel des Outre-Mers
- COI** : Commission de l'Océan Indien
- COM** : Collectivité d'Outre-Mer
- CNCDH** : Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme
- CREFOP** : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
- RIES-R** : Comité Régional pour l'Information Économique et Sociale Réunion
- CSPE** : Contribution au Service Public de l'Électricité
- DEAL** : Direction de l'environnement et de l'aménagement et du littoral
- DGFIP** : Direction générale des Finances publiques
- DIECCTE** : Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- DROM** : Département et Régions d'Outre-Mer
- DSP** : Délégation de Service Public
- EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- EROM** : Egalité Réelle en Outre-Mer
- ESS** : Économie Sociale et Solidaire
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional
- FIP** : Fonds d'Investissement de Proximité
- FOB** : Free on Board "sans frais à bord"
- GPEC** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
- HCCP** : Haut Conseil de la Commande Publique de La Réunion
- IEDOM** : Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer
- IDH** : Indice de Développement Humain
- IGAS** : Inspection Générale des Affaires Sociales
- IGF** : Inspection Générale des Finances

## Acronymes et sigles

**IHH** : Indice de Herfindahl-Hirschmann

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**IR** : Impôts sur le Revenu

**IPC** : Indice des Prix à la Consommation

**LODEOM** : Loi pour l'Ouverture et le Développement Économique de l'Outre-Mer

**OB** : Orientations Budgétaires

**OIV** : Opérateur d'Importance vitale

**OME** : Octroi de Mer Externe

**OPR** : Observatoire Prix et des Revenus

**OPEI** : Observatoire des politiques publiques et évaluation de leur impact

**OPMR** : Observatoire des Prix, des Marges et des Revenus à La Réunion

**ORSEC** : Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

**PEC** : Parcours Emplois et Compétences

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises

**TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

**TFUE** : Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

**TPE** : Très Petites Entreprises

**TTC** : Toutes Taxes Comprises

**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée

**RCI** : Regional competitiveness index

**RUP** : Régions ultrapériphériques

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**RSE** : Responsabilité Sociale des Entreprises

**UC** : Unité de Consommation

**SBA** : Stratégie du Bon Achat

**ZAE** : Zones d'Activités Économiques

# Lexique citoyen - Pour mieux comprendre les enjeux

**Dépenses fiscales** : « dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes et donc, pour les contribuables, un allégement de leur charge fiscale par rapport à ce qui serait résulté de l'application de la norme, c'est-à-dire des principes généraux du droit fiscal français ». Toute mesure impliquant une perte de recettes pour le budget de l'État n'est donc pas une dépense fiscale ; qualifier une mesure de « *dépense fiscale* » suppose de se référer à une législation de base à laquelle elle dérogerait.

## **Bouclier Qualité Prix (BQP)**

Dispositif mis en place dans les Outre-mer pour plafonner le prix d'un panier de produits de première nécessité, en accord avec les distributeurs. Il vise à atténuer les effets de la vie chère sur les familles modestes.

## **Péréquation**

Mécanisme de solidarité entre territoires qui permet de redistribuer des moyens (financiers, fiscaux, logistiques) en tenant compte de leurs contraintes spécifiques (éloignement, surcoûts, insularité...).

## **Octroi de mer**

Taxe sur les produits importés dans les départements d'Outre-mer. Elle alimente le budget des collectivités locales, mais peut aussi renchérir les prix à la consommation.

## **Reste à vivre**

Somme d'argent qui reste à un foyer une fois qu'il a payé toutes ses charges fixes (loyer, transport, énergie, crédit, alimentation de base...). C'est un indicateur du pouvoir réel de consommer et de participer à la vie sociale.

## **Taux de couverture**

Rapport entre ce que produit le territoire et ce qu'il importe. Un taux élevé signifie que la production locale répond mieux aux besoins du territoire : moins de dépendance, plus de résilience.

## **Pacte territorial**

Accord de coopération entre l'État, les collectivités et les acteurs du territoire pour mettre en œuvre un plan d'actions commun, avec des objectifs partagés, des indicateurs et des engagements réciproques.

## **Pouvoir d'achat**

Capacité réelle d'un ménage à consommer, selon son revenu disponible. À La Réunion, ce pouvoir est affaibli davantage par la faiblesse des revenus que par le niveau des prix seul.

## **Trajectoire de transformation**

Chemin structuré dans le temps pour faire évoluer un modèle économique ou social. Il suppose des étapes, des leviers d'action et un suivi. C'est l'inverse d'une réponse ponctuelle.

## **Relocalisation de la valeur**

Action de faire revenir sur le territoire des activités de production, de transformation ou de distribution, afin que la richesse générée bénéficie d'abord aux habitants du territoire.

## **Vie chère**

Le niveau élevé des prix des biens et services, notamment de consommation courante. Elle affecte directement le coût de la vie quotidienne dans les territoires ultramarins.

# **Lexique citoyen - Pour mieux comprendre les enjeux**

## ***L'indice d'Herfindhal et Hirschmann (IHH)***

Cet indice propose une mesure du niveau de concentration d'un marché en tenant compte à la fois du nombre d'entreprises présentes et de la répartition de leurs parts de marché. En d'autres termes, il met en évidence non seulement le faible nombre d'acteurs mais aussi l'inégalité dans la distribution de leurs parts. Cet indice correspond à la somme des carrés des parts de marché.

## ***L'indice de dispersion des prix***

Cet indice est un indicateur statistique qui mesure la variabilité des prix d'un même produit ou service entre différents points de vente, zones géographiques, ou périodes. Il permet d'évaluer l'hétérogénéité des prix sur un marché donné. En pratique, plus l'indice est élevé, plus il y a de différences importantes entre les prix observés. Plus l'indice est faible, plus les prix sont homogènes.

## Tables des figures

- Figure 1 : Passage d'un cercle vicieux à un cercle vertueux, conception CESER Réunion, 2025
- Figure 2 : Comprendre les enjeux du pouvoir d'achat – Adapté du rapport, Notre manière Réunionnaise d'agir, 2019
- Figure 3 : la carte heuristique du coût de la vie, conception CESER Réunion, 2025
- Figure 4 : Le pouvoir d'achat à horizon 20 ans et les leviers de La Réunion (Schéma à visée pédagogique pouvant comporter des approximations), conception CESER Réunion, 2025
- Figure 5 : Schéma des indicateurs clés du coût de la vie, conception CESER Réunion, 2025
- Figure 6 : Ecarts de prix moyens entre La Réunion et la France métropolitaine en 2010, 2015 et 2022, conception CESER Réunion, 2025
- Figure 7 : Structure du budget des ménages à La Réunion par niveau de vie (base données INSEE 2017), conception CESER Réunion, 2025
- Figure 8 : La nécessité de distinguer le budget de droit commun et le budget de convergence, Conception CESER Réunion, 2025, inspiré du schéma de Craig Froehle
- Figure 9 : Distinguer pouvoir d'achat et pouvoir d'agir, conception CESER Réunion, 2025
- Figure 10 : Montant moyen des dépenses mensuelles par ménage en 2017 selon le quintil de niveau de vie, conception CESER Réunion, 2024
- Figure 11 : La chaîne de valeur d'un produit importé à La Réunion, conception CESER Réunion, 2025
- Figure 12 : Rapport, 2024, AMF / ACC'DOM, analyse du mécanisme de la chaîne de constitution des prix en Outre-mer ; adapté de la présentation de M. O. SUDRIE
- Figure 13 : Échelle de structuration des entreprises selon leur maturité et leur marché, conception CESER Réunion
- Figure 14 : Ecarts de PIB/Hab par rapport à la moyenne nationale (1970-2050) en %, source : INSEE (1970-2015) et projections Alto (V12) au-delà. Issu du rapport AFD 2022, modélisation des trajectoires de croissance à long terme des outre-mer
- Figure 15 : Le pacte territorial pour La Réunion, conception CESER Réunion, 2025
- Figure 16 : Les 7 trajectoires du CESER et les indicateurs associés<sup>87</sup> Source : la contribution Indica'ter, 2019
- Figure 17 : La trajectoire de transformation : de la péréquation à l'ambition, conception CESER Réunion, 2025

# Courrier de consultation



Secrétariat régional  
Pour les affaires régionales

Le Préfet

Saint-Denis, le 27 NOV. 2024

Monsieur le Président,

A l'heure où je prends mes fonctions, la question du coût de la vie à La Réunion revêt une importance plus que jamais capitale.

J'ai donc décidé de mobiliser l'ensemble des parties prenantes afin d'approfondir la démarche initiée par mon prédécesseur.

Nulle autre institution que le CESER n'est mieux placée pour porter la voix des corps intermédiaires composant la société civile organisée.

Je sollicite donc sans attendre votre éclairage sur les pistes qui pourraient selon vous permettre de réduire le coût de la vie dans notre territoire et plus particulièrement sur les améliorations qui pourraient être apportées au BQP pour renforcer son efficacité.

Sachant que la négociation annuelle pour la mise en place du BQP 2025 doit démarrer dans les meilleurs délais, j'apprécierais de recevoir vos propositions d'ici la fin de cette année 2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Meilleures salutations,  
Patrice Latron

Monsieur Dominique Vienne  
Président du CESER  
73 boulevard du Chaudron  
97490 Sainte-Clotilde

Préfecture de La Réunion – 6 rue de la Messagerie – CS 51079 – 97404 Saint-Denis cedex

Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

# **CONTRIBUTEURS**

## **Remerciements**

Les commissions “Finances et évaluation de l’action publique” (FEV) et “Economie, emploi et Innovation” (EEI) du CESER de La Réunion remercient les personnes auditionnées lors de la table ronde du 12 février 2025 pour la richesse et la qualité des échanges et contributions.

### **M. Jean-François HOARAU**

Président de l’Université de La Réunion

### **M. François HERMET**

Maitre de conférences à l’Université de La Réunion

### **M. Philippe FABING**

Président et fondateur du groupe SAGIS & CIE

### **M. Olivier SUDRIE**

Fondateur du cabinet DME

# CONTRIBUTEURS

## Composition de la Commission

### “Finances et évaluation de l’action publique” (FEV)

Membres composant la Commission au moment de l’adoption de la Contribution

- **Fabrice HANNI :** ----- collège 1  
Président de la commission FEV au titre d'un accord entre le Syndicat du commerce Réunion (SICR), la Fédération de commerce et de la distribution (FCD) et de la Fédération locale du commerce coopératif associé (FCA),
- **Sylviane DIJOUX :** ----- collège 2  
Vice-présidente au titre de la Confédération général du travail de La Réunion (CGTR),
- **Willy SHOCK-TORAP :** ----- collège 3  
Vice-président au titre d'un accord entre l'Union régionale des organisations privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) et de l'Union réunionnaise des structures d'insertion par l'activité économique (URSIAE),
- **Frédéric ARHAN-HOARAU :** ----- collège 2  
au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT),
- **Fadil BEEKHY :** ----- collège 1  
au titre de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI),
- **Emmanuel ROTHE :** ----- collège 1  
au titre du Cluster maritime,
- **Karine DEFROMONT :** ----- collège 2  
au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA),
- **Céline LUCILLY :** ----- collège 3  
au titre de l'Union départementale des associations familiales (UDAF),
- **Pierrick OLLIVIER :** ----- collège 2  
au titre de la Confédération générale du travail de La Réunion (CGTR),
- **Renaud VOKA :** ----- collège 1  
au titre d'un accord entre le Bureau des représentants des compagnies aériennes à La Réunion BARR et de l'Association des armateurs agents et consignataires des navires de La Réunion (AACNR),

#### NB :

- 1er collège : entreprises et activités professionnelles non salariées.
- 2è collège : syndicats de salariés.
- 3è collège : vie collective.
- 4è collège : personnalité qualifiée.

# CONTRIBUTEURS

## Composition de la Commission “Économie, Emploi et Innovation” (EEI)

Membres composant la Commission au moment de l'adoption de la Contribution

● Laurence MACE :	collège 1
Présidente de la commission EEI au titre de la Fédération des particuliers employeurs (FEPEM),	
● Valérie ROCCA :	collège 4
Vice-présidente au titre de Personnalité qualifiée,	
● Ingrid OUSSOURD :	collège 2
Vice-présidente au titre de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC),	
● Jacky BALMINE :	collège 2
au titre de la Confédération générale du travail de La Réunion (CGTR),	
● Eric BODO :	collège 1
au titre de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL),	
● Julie CHATEL :	collège 1
au titre de l'Association pour le développement industriel de La Réunion (ADIR),	
● Joel DALLEAU :	collège 2
au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT),	
● Gilberto DUFESTIN :	collège 1
au titre d'un accord entre la Fédération bancaire française et la Caisse régionale du crédit agricole,	
● Joseph MAGDELEINE :	collège 2
au titre de la Force Ouvrière (FO),	
● Jean-Marie POTIN :	collège 3
au titre d'un accord entre l'Union fédérale des consommateurs (UFC Que choisir), l'Union des consommateurs réunionnais (UCOR) et de Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)	
● Patrick SERVEAUX :	collège 1
au titre du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)	

### NB :

- 1er collège : entreprises et activités professionnelles non salariées.
- 2è collège : syndicats de salariés.
- 3è collège : vie collective.
- 4è collège : personnalité qualifiée.



**Contribution élaborée par les commissions Finances et évaluations de l'action publique (FEV) et économie, emploi, innovation (EEI)**

**Président :** M. Dominique VIENNE

**Vice-président-e-s :** Mme Christine NICOL et M. Joel SORRES

**Présidents de commission :** Mme Laurence MACE, M. Fabrice HANNI

**Charge d'études :** Mme Karine Hoareau, M. Rémy MEIN

**Directeur de la publication :** Dominique VIENNE

**Conception et réalisation :** CESER de La Réunion,  
Juin 2025, version 1





73, Boulevard du Chaudron  
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



[ceser@cr-reunion.fr](mailto:ceser@cr-reunion.fr)



# CESER ÎLE DE LA RÉUNION

*OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER LA DÉCISION, PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE*